

LE CAILLOU DANS LE SOULIER

LA PIEDRA EN EL ZAPATO

THE STONE IN THE SHOE

Printemps 2011 no. 8



Who will take the salt from the earth - Pête Yahnke

CANADA - COLOMBIE :

qui a besoin d'un accord de libre-échange pour poursuivre les échanges coloniaux ?

De l'époque coloniale à aujourd'hui, la Colombie, comme tous les pays de l'Amérique latine, n'a cessé d'être saccagée par les puissants de ce monde. Bien que ce soit le Président César Gaviria Trujillo (1990-1994) qui ait donné l'impulsion à la politique d'ouverture des frontières aux marchandises et aux investissements étrangers, c'est le Président Álvaro Uribe Vélez (2002-2006 et 2006-2010) qui a mis à jour les cadres normatifs, légaux, politiques et de sécurité qui permettent aux compagnies et aux investisseurs étrangers de profiter de conditions plus favorables. Depuis les 10 dernières années, les Canadiens ont, eux aussi, commencé à avoir leur part du gâteau. Attirées par les nouvelles conditions avantageuses définies par la bourgeoisie nationale, de plus en plus de compagnies minières et pétrolières canadiennes s'installent en Colombie.

DANS CE NUMÉRO:

Dossier: Ciblons les profiteurs canadiens de la guerre en Colombie

AUSSI:

Des nouvelles d'en dedans
Des nouvelles des communautés du Choco
et plus !

Nous l'avons dit et répété : la signature de l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et la Colombie ne poursuivait pas tant des objectifs de nature économique. Il s'agissait avant tout d'un appui politique au régime d'Álvaro Uribe à un moment où ce dernier échouait à signer un tel accord avec son grand-frère américain. (Les démocrates états-uniens s'opposent à la ratification d'un tel accord qui aurait pour effet, selon eux, de cautionner les violations systématiques des droits humains par le gouvernement colombien.) En effet, bien que la Colombie soit parmi les principaux partenaires commerciaux du Canada sur le continent, elle est loin de constituer un marché d'exportation

.....suite en p. 13

ÉDITORIAL

La guerre sale qui ravage la Colombie depuis des décennies et cause, encore de nos jours, massacres, déplacements forcés, tortures, assassinats politiques et emprisonnement des dissidentEs n'est pas un conflit local, étranger au Canada.

Nous unissons nos voix aux organisations sociales colombiennes et aux communautés en résistance pour clamer haut et fort : « il s'agit d'une guerre impérialiste » financée et alimentée par les intérêts économiques du Nord. « Notre » agence canadienne de développement international (ACDI) s'y implique pour modifier les cadres législatifs en faveur des entreprises étrangères, « notre » gouvernement conservateur signe un accord de libre-échange pour dorer l'image d'un État paramilitaire et le couvrir du sceau démocratique, « nos » entreprises (surtout minières et pétrolières) y revendiquent la « sécurité de leurs investissements » qui se traduit par des brigades militaires chargées de la protection des mines et des oléoducs et par des troupes paramilitaires qui « nettoient » les territoires (massacres et déplacements forcés) et assassinent les leaders syndicaux, tandis que « notre » production agricole y est écoulée à bas prix détruisant l'économie paysanne.

Avec cette revue, le PASC lance sa campagne contre les profiteurs canadiens de la guerre en Colombie. Ce numéro spécial du Caillou dans le soulier contient un dossier thématique « Profits canadiens et violence politique en Colombie » : des articles sur les politiques impérialistes canadiennes vis-à-vis la Colombie et sur plusieurs des compagnies basées au Canada qui participent outrageusement au conflit colombien et en profitent pour s'accaparer les ressources naturelles et s'enrichir. À chaque fois que nous parlons d'une de ces compagnies, vous trouverez leurs coordonnées : les gens qui profitent des guerres ont des noms et des adresses.

Il est temps de CIBLER et de CONFRONTER LES PROFITEURS CANADIENS DE LA GUERRE !



NOTES DE CONJONCTURE

Avril 2011:

*mêmes politiques, nouveau discours:
d'Uribe à Santos c'est la continuité*

Après 8 ans au pouvoir, les politiques de l'ancien président, Alvaro Uribe Vélez, ont été très fortement critiquées par les organisations sociales, les défenseur-es de droits humains et plusieurs organisations internationales, particulièrement ses mesures en matière d'ordre public, de sécurité, d'impunité et de démocratie. Par conséquent, la décision de la Cours constitutionnelle empêchant la réélection d'Uribe pour une troisième période présidentielle a été bien accueillie par les critiques de ce gouvernement. Mais quel sont les différences entre le nouveau président colombien Juan Manuel Santos (août 2010) et son prédécesseur?

Rappelons que J. M. Santos a été Ministre de la Défense pendant l'administration Uribe et qu'il avait auparavant été Ministre du commerce sous l'administration de Cesar Gaviria (gouvernement libéral au pouvoir de 1990-1994) et Ministre

des finances d'Andrés Pastrana (président conservateur au pouvoir de 1998-2002).

La carrière politique de Santos n'a rien d'extraordinaire, sa famille appartient à l'élite politique et économique que les colombiens appellent l'oligarchie traditionnelle; ils ont toujours eu les rênes du pouvoir (à titre d'exemple rappelons que le vice-président d'Alvaro Uribe était Francisco Santos, cousin de J. M. Santos). Propriétaires des grands médias de communication (journaux, télévision et maisons éditoriales), la famille Santos a contribué à façonner l'opinion d'une importante partie de la population de ce pays, minimisant les crimes contre l'humanité, acceptant la version officielle du conflit comme étant la seule possible ou encore présentant l'opposition sociale et politique comme l'œuvre de criminels. Dans un pays où le conflit armé dure depuis plus de 50 ans, l'attitude des médias n'a fait que renforcer le conflit et favoriser l'inaction de la population. Face à l'indifférence de la population devant les crimes d'État, Javier Giraldo (P.J) rappelait en juillet 2010 que :

La Fiscalía (Bureau du Procureur) a affirmé récemment avoir exhumé 2828 cadavres

de 2316 fosses, 721 restes ont été identifiés et retournés à leurs familles. Récemment on a trouvé dans la municipalité de la Macarena (Meta) une fosse avec plus de 2000 cadavres enterrés clandestinement et illégalement par les Forces armées. On ne peut pas dire, néanmoins, que la société colombienne soit bouleversée par ces évidences. La place octroyée à ces informations dans les médias est beaucoup moins importante que celle des nouvelles sportives et du jet set ou celle de la publicité, la propagande politique et la délinquance commune (Giraldo 2010).

Et à propos des massacres et crimes contre l'humanité, on ne pourrait dresser le portrait du président Santos sans mentionner qu'en tant que Ministre de défense du président Uribe, il est aussi responsable, par exemple, de l'assassinat de plus de 5 000 jeunes des quartiers populaires de Bogotá que les forces armées colombiennes amenaient dans des régions éloignées en leur promettant de l'emploi puis les assassinaient et les présentaient comme « guérilleros morts en combat » pour améliorer les résultats des opérations de l'armée présentées à l'opinion publique, un phénomène connu en Colombie comme « les faux résultats » [falsos positivos].¹



Photo d'une accompagnatrice du PASC au Choco, 2011

Santos ne cherche pas à occulter sa sympathie quant aux politiques implantées par l'administration Uribe, il a même adopté les plus polémiques comme celle de « sécurité démocratique » recrée sous le nom de « prospérité démocratique ». Il n'en demeure pas moins que Santos a voulu se montrer différent de son prédécesseur. Les médias ont fait écho de sa « volonté de respecter les droits humains » et de faire « une loi sur les terres » qui respecte les droits des déplacés.

Dans la même logique, la situation pour les activistes sociaux et les défenseur-es de droits humains ne fait que s'aggraver, tel que l'a rapporté le système d'information sur les agressions aux défenseurs de droits humains :

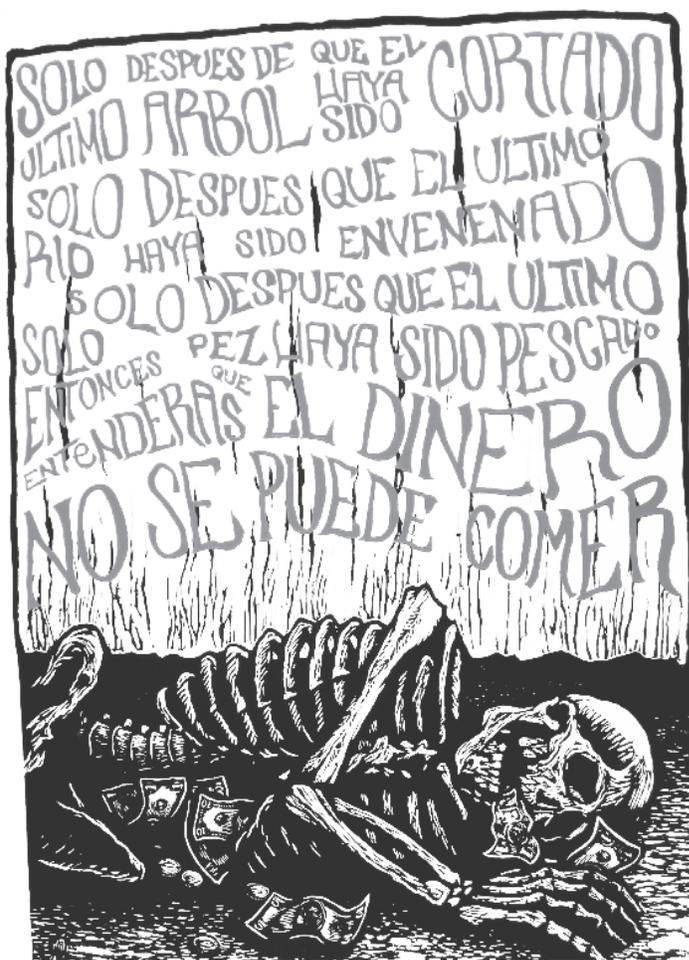
Pendant les trois premiers mois de 2011, 96 défenseurs ont été victimes d'agression, 64 organisations sociales et de droits humains ont été victime d'une agression qui met en danger la vie et l'intégrité de ses membres et qui empêche le travail légitime et légal de défense des droits humains en Colombie. Parmi les organisations les plus agressées on retrouve l'Association de Cabildos indigenas du Nord du département du Cauca (ACIN), le Mouvement national de victimes de crimes d'État (MOVICE) et le syndicat national des travailleurs de l'industrie des aliments (SINALTRAINAL).

Bref, oui, il y a des changements dans l'administration actuelle de la Colombie. Ceux-ci relèvent principalement des relations internationales; le gouvernement Santos cherche à stabiliser les relations avec les voisins de la Colombie puisque la politique de confrontation d'Uribe avait causé beaucoup de pertes pour l'économie du pays. Mais sans doute le vrai changement est celui du discours, moins versé à la confrontation et plutôt à la cooptation; le gouvernement Santos cherche des appuis élargis dans différents secteurs de la société, y compris chez les ONG de droits humains.

Néanmoins en matière économique, les politiques néolibérales, mises en place à partir du début des années 1990 sont en pleine expansion. Ces politiques poursuivies par le gouvernement Santos réaffirment la place de la Colombie en tant que producteur de matières premières et exportateur de ressources naturelles (mines et pétrole avant tout) et entraînent la réduction des services sociaux offerts par l'État.

Références :

Giraldo, Javier (2010). Objeción de conciencia. Bogotá. Comisión Justicia y Paz: 45.



«Santiago Armengod, El Dinero No Se Puede Comer»

1. À ce sujet, voir : «Quand l'armée colombienne assassine des jeunes pour faire du chiffre... », En ligne, pasc.ca, janvier 2009

DES NOUVELLES D'EN DEDANS...

mai 2011

Depuis 2007, le PASC travaille avec les prisonniers et prisonnières politiques de Colombie, en appui au Comité de solidarité avec les prisonniers politiques. Les prisonniers et prisonnières politiques sont ces personnes emprisonnées sur la base de leur position politique et/ou de leur action de confrontation aux politiques de l'État et/ou aux groupes dominants qui le soutiennent. On compte 12 000 personnes détenues pour motifs politiques en Colombie dont la majorité sont en attente de procès.

Les prisonniers politiques se trouvent dans de nombreuses prisons à travers le pays et de plus en plus souvent dans les prisons de haute sécurité ; celles de Valledupar et de Combita par exemple ont été créées dans le cadre d'une convention avec le Bureau fédéral des États-Unis, qui est intervenu dans la construction, la formation des gardiens et l'élaboration du règlement intérieur des prisons.

Escalation of political arrests and prisoner abuses in Colombian prisons

Notre amie et collaboratrice Carolina Rubio du CSPP est arrêtée

On January 13th, the poet, university student and cultural activist Angye Gaona was arrested in Bucaramanga with no explanation nor formal charges filed. On January 17th, student activists Julian Andoni Dominguez and William Rivera Rueda, also a member of the Informal Workers union, were arrested in Bucaramanga. Again, no explanation was given and no charges filed. Another arrest that occurred on the 17th, in the city of Medellin, was that of Aracely Cañaverl Velez. For the past twenty years, she has been a leader in labor organizing for the Garment Workers, Textile and Informal Workers unions. Cañaverl is the sole provider for a minor-age child and elderly mother. The day following her arrest, she was moved to a prison 703 kilometers from her family and charged with conspiracy to commit assault and drug trafficking.

Source: International Network in Solidarity with Colombia's Political Prisoners (INSPP) www.inspp.org

Carolina Rubio Esguerra, coordonatrice du bureau de Santander de la Fondation comité de solidarité avec les prisonniers politiques, a été arrêtée en novembre 2010, alors qu'elle était enceinte de 8 mois.

Quelques jours plus tard, la Fiscalia¹ a décidé de suspendre l'ordre de détention contre Carolina pour une période de six mois, vu l'état avancé de sa grossesse. Cependant, malgré le fait que la défenseure de droits humains ait retrouvé sa liberté, sa situation juridique n'est pas résolue, puisque l'enquête pénale menée contre elle continue et pourrait mener à de futures accusations formelles. Son processus judiciaire est encore actif au moment d'écrire ces lignes malgré la faiblesse des témoignages retenus comme preuve pour l'accuser de rébellion. L'utilisation de faux témoins payés pour faire des déclarations à l'encontre des défenseurs de droits humains afin de les criminaliser et les faire taire est pratique courante en Colombie.

¹ « La Fiscalia General de la Nacion est une entité étatique autonome chargée de l'administration de la justice en Colombie, et donc de l'investigation pénale. »



Bec Young - Postmodern Peace Dove

Marinelly Hernández Orozco, prisionera de guerra se declara en ruptura ante el Juez Penal

CertainEs combattantEs emprisonnéEs s'identifient comme prisonnier-ère de guerre et se déclarent en rupture avec le système judiciaire. C'est le cas de Marianelly Hernandez, dont le témoignage a été retranscrit sur le site de la campagne Traspasa los muros. En voici quelques extraits:

El pasado 6 de abril de 2011, Marinelly Hernández Orozco, insurgente de las FARC –EP y Prisionera de Guerra del Estado Colombiano, fue conducida por el INPEC [Instituto penitenciario de Colombia] a la audiencia pública citada por el Juez Penal del Circuito Especializado de Quibdó, dentro del proceso No. 2010002000.

Marinelly, de 33 años de edad, miembro de una familia humilde y campesina de la vereda Agua Bonita del Municipio de San Rafael (Antioquía), luego de ser presentada en audiencia manifestó al juez que se “declaraba en ruptura”, por considerar la inexistencia de garantías al debido proceso y por desconocer como autoridad al estado colombiano, procediendo a entregar un escrito en el que sustentó su declaración y renunció a cualquier tipo de defensa, manifestando textualmente “No necesito ninguna defensa, pues no he cometido ningún delito, me declaro en ruptura con el estado colombiano y sus leyes anti populares e injustas, he sido una luchadora del pueblo”.

En su narración, Marinelly declaró que durante su niñez vivió en carne propia las continuas agresiones y persecuciones que el Ejército Colombiano desató contra sus padres y todo el campesinado de su región por el solo hecho de pertenecer a la Unión Patriótica (UP), y en su adolescencia fue testigo de múltiples asesinatos de campesinos, amigos, vecinos y familiares, cuyos cuerpos eran abandonados con señales de tortura o desmembramiento... En su relato Marinelly denuncia que como represalia por haber ingresado a las FARC, en el año 2000, el ejército en contubernio con los paramilitares asesinó a su padre... “a mi único hermano también adolescente, le toco desaparecer, ni siquiera pudo darle sepultura a nuestro querido padre... (...) Mi papá tenía 70 años de edad, ¿Cómo es posible que hagan eso con un anciano, tildándolo de guerrillero? Acaso por yo ser revolucionaria ¿Tenían que cobrarlo con la vida de mi padre?, entonces, ¿Qué diríamos de todos los senadores juzgados por parapolítica? ¿Que todas sus familias también tendrían que estar en las cárceles o deberían ser torturadas y sometidas a vejámenes contra la humanidad?, cobardes los que torturan y dan positivos con los campesinos y las personas indefensas”.

Finalmente, la prisionera de guerra deja claro que para ella el aparato de justicia en el conflicto colombiano es una contundente arma del gobierno, por lo que rechaza los supuestos beneficios o pactos que le ofrecen, afirmando “asumo todos los procesos a los que he sido sometida, incluyendo el presente, no pretendo un trato benévolo, conozco claramente la política de cadena perpetua fijada para las y los prisioneros políticos, hagan lo que tengan que hacer, no me preocupo, porque la historia me absolverá y la justicia revolucionaria condenará a quien como ustedes se levantaron contra su pueblo...”

Fuentes : Campaña “Traspasa los muros”
www.traspasalosmuros.net

Pour en savoir plus :
 Comité de solidaridad con los presos políticos www.comitedesolidaridad.com

NOUVELLES VICTIMES DE LA PALME AFRICAINE :

Écocert parle de certification bio; la communauté, de déplacement forcé.

« La spoliation de la terre s'installe, [en même temps que] l'investissement étranger se renforce, notamment dans l'industrie minière et la culture de la palme africaine, causes directes de déplacements forcés. Approximativement 32 % des 280 000 personnes déplacées qui se sont inscrites en Colombie en 2010, arrivaient de zones où ces deux activités économiques ont progressé de façon notoire ».

- Jorge Rojas, directeur du Conseil pour les droits humains et le déplacement (CODHES).

Depuis 2004, le PASC accompagne les communautés du Jiguamiando et du Curvarado (département du Chocó) qui ont subi des déplacements forcés et tentent aujourd'hui de récupérer leur territoire collectif malgré l'invasion illégale de leurs terres par des monoculture de palme africaine. Les communautés afrodescendantes et métis du Chocó ne sont pas les seules aux prises avec la violence politique qui accompagne les plantations de palme africaine dont est extraite l'huile de palme, puisqu'il s'agit d'un produit de plus en plus en vogue, particulièrement au sein du marché « bio ». Cette huile se retrouve dans de nombreux produits courants (huile de cuisson, savons, chocolat, cosmétique, etc.) et particulièrement dans les produits ménagers dits « bio »; elle sert également d'agrocombustible (ironiquement aussi nommé « biodiesel »). Nous présentons ici le cas de la communauté de Las Pavas, Sur de Bolívar. Celle-ci a été spoliée de ses terres, où s'installent maintenant les cultures intensives de palme africaine, propriétés de Daabon, une multinationale qui se présente comme « un leader mondial dans le domaine des produits agricoles bio ». Les produits de Daabon reçoivent la certification écologique et bio d'Écocert. Lors d'une tournée de sensibilisation en Europe à l'été 2010, des membres de la communauté se sont entretenus avec un représentant d'Écocert, Jean Claude Pons « expert » de la Colombie, dans l'espoir de convaincre Écocert de retirer sa certification à l'entreprise Daabon.

Les membres de la communauté ont expliqué que la multinationale du « bio » avait acheté la terre d'un paramilitaire ayant orchestré le déplacement forcé de la communauté. M. Pons leur a répondu que cela ne constituait pas un motif valable pour remettre

en cause la certification de Daabon. À propos du conflit généré dans la région, M. Pons affirme qu'il n'a été reconnu par aucune autorité judiciaire ou administrative, et tant que cela ne serait pas fait, il considérerait que ce conflit n'existe pas. Écocert estime ainsi que les conditions requises sont respectées par Daabon et exclut de l'analyse de la certification la question de la responsabilité de l'entreprise dans le grave conflit opposant la communauté aux paramilitaires responsables de leur déplacement. Or bien qu'il ne soit pas juridiquement possible d'affirmer que l'entreprise ait une responsabilité directe dans le déplacement forcé, il importe néanmoins que celle-ci soit tenue responsable de la dépossession subie par les paysannes puisqu'elle continue à occuper les terres et à empêcher le retour des familles. En réponse aux critiques des membres de la communauté, M. Jean Claude Pons a affirmé sur un ton véhément que la meilleure solution consistait à ce qu'ils laissent l'entreprise Daabon poursuivre ses activités et qu'ils acceptent les propositions de négociation que celle-ci présentait, car s'ils continuaient avec leurs réclamations, la communauté et les organisations qui l'accompagnent seraient responsables de la perte de travail de beaucoup d'ouvriers qui dépendent du groupe Daabon!

Cela confirme de manière éclatante ce que nous savions déjà, à savoir que la certification bio est un business lucratif comme un autre dans lequel l'éthique n'est que la 5ème roue du carrosse.

VOIR LA SUITE DE CET ARTICLE SUR

WWW.PASC.CA

DES NOUVELLES DES COMMUNAUTÉS DU CHOCO

mai 2011

Après une quinzaine d'années de lutte, les communautés en résistance civile des bassins du Jiguamiando et du Curvarado, dont le PASC accompagne le processus depuis 2004, ont obtenu un jugement de la cour constitutionnelle ordonnant la restitution de leurs terres illégalement occupées par des mégaplantations de palme africaine.

Les avocat-es de la communauté sont parvenu-es à documenter les liens entre ces projets de « développement », financés par l'État et les programmes d'aide internationale, et les structures paramilitaires toujours en place. L'enjeu de la palme dans le Choco s'est converti dans les dernier mois en un enjeu national portant sur la restitution des terres aux communautés paysannes, victimes des crimes paramilitaires. Rappelons que le gouvernement du Président Santos, dans un effort pour se différencier de son prédécesseur (Uribe), entretient un discours en faveur de la restitution des terres, mais ses pratiques le contredisent.

Sur le terrain, ces contradictions entre discours et réalité se vivent au jour le jour, entre invasion des terres, menace de mort et judiciarisation :

Malgré l'ordre de la cour, les plantations de palme sont toujours là. Et depuis la mi-décembre 2010, plus de 200 hectares au sein du territoire collectif du Curvarado sont occupés illégalement par des envahisseurs protégés par les paramilitaires. Ces envahisseurs sont dans leur majorité des paysans originaires d'autres régions qui ne sont pas impliqués au sein des processus de résistance paysanne et qui sont prêts à accepter des projets de « développement ». Le but de leur installation sur le territoire est entre autres de « restituer » les terres aux communautés prêtes à négocier avec les entrepreneurs. Des représentants de compagnies de bananes seraient derrière cette nouvelle phase d'occupation des terres. Bien qu'une résolution d'éviction des occupants illégaux, ait été émise celle-ci n'a pas été appliquée, puisque la police de la région d'Uraba dit ne pas avoir la capacité en termes d'effectifs pour procéder à l'éviction.

En décembre dernier, un défenseur de droits humains de la Commission de Justicia y Paz, Fabio Ariza a dû, suite aux tentatives d'attentats contre sa personne, quitter la région du Bajo Atrato où il accompagnait, depuis plusieurs années, les communautés afro-descendantes. En avril 2011, Me Gisela Cañas, avocate des communautés en résistance de la région a reçu une menace de mort sur son cellulaire personnel. Son interlocuteur lui donnait 48h pour quitter le pays sans quoi elle serait abattue. La menace faisait clairement référence aux cas juridiques défendus par l'avocate.

La stratégie judiciaire qui vise à priver de leur liberté les leaders reconnus des Conseils mineurs qui habitent les Zones humanitaires et Zones de biodiversité du Curvarado et Jiguamiando se poursuit. La série de montages judiciaires est orchestrée par les entrepreneurs de la palme. Depuis la mi-avril 2011, des troupes de paramilitaires armés de AK-47 sont présentes aux abords des villages des communautés en résistance.

Malgré l'intensification des pressions, les communautés en résistance du Jiguamiando et du Curvarado poursuivent leur projet de vie et leur quête de justice.

LOI SUR LES TERRES DU GOUVERNEMENT SANTOS :

avant le vol de terres se légalise

Extraits de l'article : « Colombie: des fosses communes à la consolidation du grand capital; la Loi sur les Terres de Santos » d'Azalea Robles, journaliste et historienne colombienne, octobre 2010.

Pour blanchir l'image du gouvernement de Santos, les médias de masse cherchent à faire croire, en Colombie et dans le monde, que Santos "rendra la terre aux déplacé-es" et "procédera à une réforme agraire"... Rien n'est plus éloigné de la réalité, bien que les apparences se fondent sur des échafaudages spécialement construits pour soutenir la propagande. L'argument de ce gouvernement, "la réparation aux victimes", auxquelles on dit qu'on leur rendra les terres usurpées, a été dénoncé par des organisations de victimes telles que le Mouvement des victimes de crimes d'État (MOVICE) comme une utilisation cynique des déplacé-es.

Concrètement, l'objectif de la «Loi sur les terres» de Santos est la légalisation de la spoliation des terres. C'est la consolidation de la contre-réforme agraire. Les millions d'hectares de terres volés aux victimes et aux personnes déplacées par le terrorisme d'État en Colombie sont sur le point d'être remis légalement entre les mains du grand capital, grâce à un tour de passe-passe juridique très futé du gouvernement de Juan Manuel Santos.

Ce sont plus de 6 millions d'hectares de terres qui ont été enlevés aux victimes et au plus de 4,5 millions de déplacé-es de la Colombie. Les

terres doivent être restituées aux déplacé-es; mais ce n'est pas ce que vise la «Loi sur les terres». Premièrement : la Loi ne sera pas d'application dans l'ensemble du pays, mais uniquement dans les territoires désignés par le gouvernement (zones de consolidation paramilitaire-militaire). On demande donc aux déplacé-es d'aller vivre dans des zones dominées par leurs bourreaux.

Deuxièmement : la politique agricole de ce gouvernement s'inscrit dans la poursuite de la politique du gouvernement de Uribe, en ce sens qu'il s'agit d'une politique néolibérale, qui favorise la grande propriété, le capital étranger, la méga exploitation minière, les mono-méga-cultures, le démantèlement de la protection des paysannes et du secteur national de l'agriculture contre les produits subventionnés des États-Unis et de l'Union Européenne : une politique d'annihilation de la souveraineté alimentaire ...

La loi prévoit l'annulation de l'Unité agricole familiale (l'UAF est une loi qui limite les terrains, qui empêche les dimensions exagérée) pour établir de grandes plantations. [Dans ce contexte], davantage de terres seront dévolues aux multinationales étrangères. L'acquisition de titres sur les terres est désormais encouragée par le gouvernement, alors qu'il l'a toujours rejetée; il est évident qu'aujourd'hui, l'objectif est le transfert des terres des paysans vers le grand capital. (...) L'article 53, qui se réfère à la politique agraire de l'administration de Santos, parle d'encourager la grande production entrepreneuriale... Elle soutient le modèle de la grande propriété et de l'extraction



Image par Pedro Ruiz

minière par les multinationales. La politique agricole du gouvernement de Juan Manuel Santos, qui est de favoriser la grande propriété et le 'libre commerce' implique la ruine de l'agriculture : un appauvrissement accru, davantage de déplacements en masse des populations, davantage de faim et de misère, dans un pays dont la majorité de la population vit déjà dans l'indigence.

Avec la «Loi sur les terres» de Santos, il s'agit d'officialiser des changements de propriété : et plus (uniquement) par le vol, mais par la voie...disons «licite»... quel cynisme ! Après des centaines de massacres, et la création de zones de terreur militaire-paramilitaire, de zones de non retour, on cherche à créer une situation de non retour juridique. Il faut dénoncer cette Loi des terres pour ce qu'elle est : une étape fondamentale de la dépossession, la légalisation sans retour en arrière par la voie juridique.

Le terrorisme d'État en Colombie et le modèle minier de saccage de l'environnement et de expropriation des paysan-nes, des autochtones et des afro-descendant-es se consolide avec Santos; ce n'est pas pour rien que d'aucuns l'appellent "le nouvel administrateur des intérêts des États-Unis et de l'Union Européenne en Colombie". Le terrorisme d'État demeure la garantie d'éliminer les opposants au pillage.

D'autres articles d'Azalea Robles (en espagnol) : <http://azalearobles.blogspot.com>.

Traduction : Association de Réfugiés d'Amérique Latine et des Caraïbes (ARLAC), Belgique.



Photo de San Jose de Apartado, par Jesus Abad Colorado

DOSSIER: CIBLONS LES PROFITEURS CANADIENS DE LA GUERRE EN COLOMBIE

Multinacionales, Paramilitares y Terrorismo de Estado. Colombia violada y entregada a multinacionales por Santos.

Renán Vega Cantor, escritor colombiano y profesor de historia, Universidad Pedagógica Nacional, Bogotá, enero del 2011.

En estos días ha circulado la noticia que un criminal que ofició como presidente de este país [Álvaro Uribe] ha sido citado por la firma de abogados de los Estados Unidos Conrad & Scherer a declarar en el caso que se adelanta contra la empresa carbonera Drummond por el asesinato de 111 humildes colombianos.

Los abogados de la mencionada oficina de abogados, que representan a los familiares de los trabajadores asesinados, quieren indagarle al ex presidente sobre las actividades de los grupos paramilitares, de lo que sabe respecto de los nexos de multinacionales con esos grupos y acerca de los vínculos del DAS con los crímenes cometidos por los paracos. [Ver : Poursuite contre la minière Drummond accusée de financer les paramilitaires, p.15]

Esta noticia recuerda la participación directa de empresas multinacionales en la financiación, organización y patrocinio de criminales a sueldo, en alianza directa con sectores de las Fuerzas Armadas, que durante los últimos 25 años han perseguido y asesinado a miles de colombianos, considerados por esas empresas como "enemigos" de la sagrada propiedad privada y de la inversión extranjera.

Al respecto valga recordar la responsabilidad de la Chiquita Brands, la Coca-Cola, la Drummond, la Nestle y muchas otras empresas en el asesinato de

trabajadores, dirigentes sindicales y líderes sociales. Esto lo han hecho tanto las multinacionales afincadas en la ciudad como las que operan en el campo, porque ellas parten de la lógica que las riquezas de nuestro suelo y subsuelo les pertenecen por fuerza mayor y en concordancia, amparadas por el Estado colombiano, pueden utilizar todas las formas de lucha para preservar sus intereses y mantener sus ganancias: crear ejércitos privados a su servicio, asesinar dirigentes sindicales, contaminar el medio ambiente, destruir ecosistemas, dañar fuentes de agua, patrocinar medios de comunicación y periodistas que les laven su imagen corporativa, sobornar a miembros del Ejército y el Estado para que actúen a favor de «los empresarios que proporcionan trabajo y riqueza al país», como dice la propaganda oficial en los medios de comunicación.

Lo significativo del caso radica en que no se está hablando de una impunidad criminal de las multinacionales como si fuese cosa del pasado, sino de un comportamiento que tiene una impresionante actualidad, si se considera que el proyecto estrella del santismo en el poder es entregarle hasta el último rincón del país a las multinacionales para que escarben nuestro suelo y subsuelo y se lleven todo lo que encuentren allí.

En este sentido, los crímenes corporativos contra la gente y el medio ambiente propalados por las multinacionales se van a generalizar en el presente y en el futuro inmediato, porque nada indica que en términos de impunidad las cosas hayan cambiado en Colombia. Antes por el contrario, lo que ahora se observa es la apología de la inversión extranjera como la pócima milagrosa que nos va a sacar del atraso y nos va a conducir al desarrollo económico y a la "prosperidad democrática". A eso es a lo que en el régimen uribista se le denominó la confianza inversionista, un eufemismo con el cual se encubrió la más vergonzosa y vil postración y entrega del país a los intereses de las empresas multinacionales y



de los países imperialistas y que ahora el santismo refrenda con su pretensión de convertir a Colombia en un país minero cuya regla de oro, según el punto 92 del programa de gobierno del oligarca del Jockey Club, "es atraer más inversionistas de talla mundial, con "reglas del juego" que garanticen la estabilidad a largo plazo...".

En lenguaje coloquial, la tal estabilidad a largo plazo sólo quiere significar que la implantación de enclaves mineros a lo largo y ancho del país viene acompañada de la noción de seguridad inversionista que manejan las multinacionales y que consiste simplemente en impedir todo intento de organización y cualquier forma de protesta organizada contra la explotación de la gente y la explotación del medio ambiente.

Para evitar la protesta y la resistencia lo primero que se hace es «limpiar» la tierra de incómodos ocupantes, campesinos, indígenas y afrodescendientes, labor criminal en la que las fuerzas armadas estatales y paraestatales cumplen el papel de avanzada. Luego, cuando se inicia la explotación y entran en funcionamiento los enclaves, la violencia se convierte en el instrumento para someter y callar a los inconformes y para que los pocos trabajadores que emplean los enclaves acepten la explotación sin chistar ni jota.

Por si hubiese algunas personas que denuncian la destrucción de los ecosistemas, para ellos también se emplean instrumentos violentos, como el atentado sicarial, con el fin de que dejen a las multinacionales saquear nuestro territorio sin ningún obstáculo a la vista.

La pretensión de convertir a Colombia en un país minero, como Perú o Chile, significa que para respaldar una inversión extranjera que genera muy poco empleo y que no crea riqueza sino que antes la destruye, se hace necesario reforzar los dispositivos militares y paramilitares en todo el país. Por ello, puede concluirse que la pretensión de las multinacionales mineras, junto con el Estado colombiano y las clases dominantes de este país, es la de convertirnos al mismo tiempo en un enclave y en un cementerio. Para hacerlo posible, el terrorismo estatal y paraestatal tienen un porvenir asegurado.

LA COLOMBIE : CHAMPION MONDIAL DE LA CONTAMINATION PAR LE MERCURE

Selon l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI), l'exploitation démesurée de l'or en Colombie a abouti à ce que ce pays devienne la nation la plus contaminée par le mercure dans le monde. Des études réalisées par cet organisme en 2010 ont déterminé que dans l'ancienne zone d'exploitation aurifère de la municipalité de Segovia, département d'Antioquia, le niveau de mercure par m³ d'air dépasse entre 10 et 20 fois les 10 000 nanogrammes permis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ce sont maintenant les compagnies canadiennes Gran Colombia Gold Company et Medoro Ressources Ltd. qui poursuivent l'exploitation minière dans cette région.



majeur pour le Canada ou une source significative d'importation à l'échelle mondiale.¹ La Colombie est le cinquième marché d'exportation du Canada en Amérique latine, mais seulement son 32e dans le monde. De la même façon, elle est peut-être la cinquième source d'importation du Canada en Amérique latine, mais seulement sa 42e dans le monde. Mentionnons toutefois que le commerce entre les deux pays a connu une importante croissance à partir de 2004 (soit bien avant la signature de l'ALE en 2008).

De quel type de commerce parlons-nous ? Des traditionnels échanges coloniaux : le Canada importe de la Colombie des matières premières et y exporte des produits à valeur ajoutée. Les matières premières représentent ainsi 92 % des importations en provenance de la Colombie. Le premier produit d'importation est le charbon, qui représente plus du quart des importations totales, suivi du café (18%), puis du pétrole brut, des bananes et des fleurs coupées. Pour sa part, le Canada exporte des produits dérivés de matières premières (pour 58% de la totalité des exportations) et des produits manufacturés (équipement d'exploitation minière et autre équipement industriel, automobiles, engrais, produits électroniques, aéronefs). Dans le cas du Canada, une exception à la règle des échanges coloniaux s'impose néanmoins. Grand producteur de céréales, le Canada inonde le marché colombien de son blé à bas prix (puisque gracieusement subventionné à même les fonds publics), participant à la précarité grandissante de la petite paysannerie colombienne. Il s'agit de son plus important produit d'exportation qui comptait, en 2009, pour 20% des exportations (152,4 millions de dollars). Deux tiers des exportations du Canada vers la Colombie proviennent du Québec, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

En ce qui concerne les investissements canadiens, là encore la Colombie ne constitue pas un important marché d'investissement direct à l'étranger (IDE). Toutefois, depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code minier il y a une dizaine d'années, et suite aux mesures prises par le gouvernement d'Uribe - bonifiées par le nouveau Président Santos - pour favoriser la dite « sécurité des investissements », les firmes canadiennes se tournent avec appétit vers les ressources en minerais et en hydrocarbures de la Colombie. Une augmentation des IDE canadiens en Colombie est donc à prévoir.

Bien que les compagnies canadiennes doivent soutenir un régime politique corrompu, répressif et mafioso et qu'elles ne laissent localement qu'une pollution accrue et un approfondissement de la pauvreté et des inégalités sociales, ce sont les profits qui comptent pour elles. Elles n'ont aucun scrupule à investir en Colombie puisque les avantages y sont nombreux : une main-d'œuvre bon marché, un régime d'imposition assez souple, un potentiel en richesses énergétiques attirant avec un cadre légal et normatif qui favorise les entreprises, des mesures répressives de l'État et une contestation populaire contrôlée par la force des armes...

Bref, l'histoire se poursuit et l'accord de libre-échange ne vient qu'apposer un sceau d'appui politique sur des échanges inégaux, fidèles aux rapports (néo)coloniaux Nord/Sud.

1 En 2009, le commerce bilatéral de marchandises du Canada avec la Colombie était de 1,3 milliard de dollars, soit 602 millions \$ d'exportations vers la Colombie et 734 millions \$ d'importations en provenance de ce pays. Pour cette même année, l'investissement direct à l'étranger (IDE) canadien en Colombie était de 773 millions de dollars

Références :

Michael Holden. juillet 2010. « Activités de commerce et d'investissement du Canada – Le Canada et la Colombie », Section de la macroéconomie et du commerce, Service d'information et de recherche parlementaires, Publication no 2010-51F. Disponible en ligne : <http://www2.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2010-51-f.htm>

L'ACDI: INSTRUMENT DE LA POLITIQUE IMPÉRIALISTE CANADIENNE

L'Agence canadienne de développement internationale-ACDI est l'entité gouvernementale canadienne chargée de l'administration de l'aide au développement. Cet outil de l'État canadien lui permet de mener plusieurs projets en conformité avec sa politique étrangère, tout en présentant l'ACDI comme un organisme voué à l'amélioration du sort de l'humanité. Ainsi, afin de gagner en légitimité auprès de la communauté internationale et de permettre la reproduction du système capitaliste mondial, l'État canadien instrumentalise l'ACDI. Et que fait l'ACDI en Colombie ? Sachons d'abord que la Colombie est un des pays ciblé pour l'action de l'agence. Sur son site web, on peut voir qu'actuellement l'ACDI finance plus de 20 projets (en cours ou en phase de finalisation) en Colombie uniquement (et plus de 40 menés conjointement dans plusieurs pays dont la Colombie).

L'ACDI stipule que ses projets, pour la plupart, viennent en aide aux populations déplacées à l'intérieur du pays (la Colombie est le deuxième pays où le nombre de déplacés est le plus élevé au monde, soit d'un demi-million à 4,6 millions selon les sources). Ce qui est le plus aberrant dans cette situation désastreuse est que les déplacements forcés ne soient associés qu'à la guérilla. Le discours de l'agence présente les personnes déplacées comme des populations qui se sont trouvées prises entre deux feux et ont dû fuir les combats. Ce que l'ACDI omet de montrer c'est le lien entre les déplacements forcés accompagnés d'une importante violence et les conséquences de l'ingérence des pays occidentaux de par leurs mesures néo-libérales. En réalité, le gouvernement colombien tend à vouloir déplacer les populations occupantes des territoires extrêmement « rentables » pour enfin permettre aux entreprises privées nationales ou internationales d'y implanter des projets industriels [ce présent numéro du Caillou dans le soulier regorge d'illustrations de cette stratégie]. Le mandat de l'ACDI serait donc de déresponsabiliser le gouvernement canadien et redorer son image « humanitaire » au sein de l'opinion publique internationale



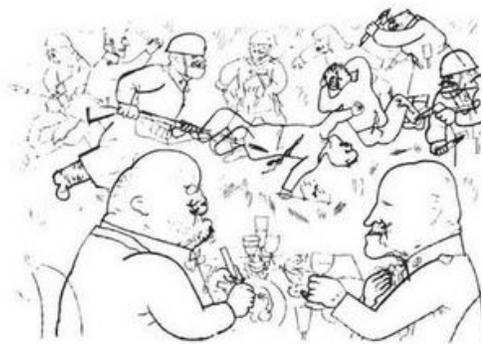
en prétendant aider les populations locales à se « reconstruire une vie » après la guerre.

Le volet plus « technique » de l'ACDI en Colombie a trait à sa volonté d'y implanter des réformes législatives, soient agraires ou minières. Ainsi, sous le couvert de « renforcer les institutions » et « soutenir la démocratie » en Colombie, l'ACDI ouvre la voie aux compagnies canadiennes voulant profiter d'un « climat favorable aux investissements » dans ce pays. Cette stratégie permet aux entreprises d'avoir la voie libre pour éviter le système juridique colombien et par le fait même, esquiver l'usage diplomatique en réponse aux conflits.

Un Code minier colombien par et pour les minières canadiennes

Le nouveau Code minier colombien, particulièrement controversé, a été adopté en 2001. Les communautés autochtones qui seraient intrinsèquement touchées par ces projets d'exploitation n'ont pas été consultées, et ce Code minier a eu d'importantes répercussions négatives au niveau de la protection sociale et environnementale, en réduisant le contrôle exercé sur les entreprises pour l'application du respect des normes sociales et environnementales. En fait, cette réforme fournit un environnement très propice et favorable aux investissements de firmes multinationales, notamment par des réductions d'impôts.

Ce Code minier semble fait sur mesure pour les entreprises canadiennes. Coïncidence ? Non, évidemment, puisque nul autre que l'Institut canadien de recherche en énergie (ICRE) a été mandaté pour l'élaborer! Ce dit « projet d'aide internationale » a été réalisé grâce aux fonds accordés par l'ACDI et aux contributions de commanditaires privés, tels que les multinationales BP Canada Energy, Cargill, Chevron Canada, Conoco, Down Chemicals, Mobil, Shell, Total Fina ELF, UNOCAL et plusieurs autres. Pour rédiger cette législation minière, le ICRE a embauché le cabinet d'avocats Martinez-Cordoba et associés,



qui représente plus de la moitié des compagnies minières canadiennes inscrites au registre national colombien des entreprises d'exploitation minière.

Les avocats des entreprises canadiennes semblent avoir bien fait leur devoir : les statistiques montrent qu'entre 2002 et 2009, l'investissement dans ce secteur est passé de 466 millions à 3 milliards de dollars et les exportations ont progressé de 2.8 milliards jusqu'à 8.1 milliards de dollars. Les entreprises canadiennes se partagent maintenant le gâteau d'or : près de la moitié des projets d'exploration sont sous le contrôle d'entreprises enregistrées au Canada.

POURSUITE CONTRE LA MINIÈRE DRUMMOND ACCUSÉE DE FINANCER LES PARAMILITAIRES

En novembre 2010, le cabinet d'avocats étatsunien Conrad & Scherer annonçait que son client, les familles et amis de 111 Colombien-nes tué-es par des troupes paramilitaires, demandait à l'ex-Président colombien Álvaro Uribe Vélez de présenter son témoignage dans le cadre du procès contre l'entreprise minière Drummond Limited pour complicité dans les crimes paramilitaires. Cette poursuite judiciaire a été entamée en mai 2009 devant la Cour fédérale de Birmingham (Alabama), où se trouve le siège social de la compagnie. La Drummond est accusée d'avoir financé des troupes paramilitaires entre 1995 et 2005, période durant laquelle 111 civils ont été assassinés par des paramilitaires dans la région où opère la compagnie minière. (La Drummond exploite les mines de charbon d'El Paso et d'El Descanso, département du César, nord-est du pays.) Parmi ces crimes, mentionnons l'assassinat ciblé de cinq dirigeants du syndicat Sintramienergetica auquel sont associés 2500 des 13 000 employé-es colombien-nes de la Drummond, ainsi que le massacre de 36 autres leaders syndicaux à Cienaga, Chiriguana et El Paso.

Selon le cabinet d'avocats, l'ex-Président avait connaissance des opérations de l'Armée nationale visant à cacher les crimes commis par les AUC (Autodéfenses Unies de Colombie, paramilitaires) et il avait également connaissance des efforts déployés par son gouvernement pour supprimer les preuves de la relation entre la Drummond et les AUC. D'autres éléments de preuves contre la Drummond sont tirés des déclarations publiques rendues par des chefs paramilitaires dans le cadre de la Loi de Justice et Paix qui régleme la démobilisation-mascarade des paramilitaires.

Wikileaks a par ailleurs dévoilé plusieurs câbles diplomatiques qui démontrent que les autorités étatsuniennes avaient également connaissance de cette situation. En octobre 2006, un câble de l'ambassade des États-Unis informait que le nord-est de la Colombie avait connu une importante amélioration en termes de sécurité due aux opérations de sécurité privée de la Drummond dans la région. Ce même câble précise que les « gardes de sécurité privés » de la Drummond sont des paramilitaires en fonction. Selon les documents de Wikileaks, les fonctionnaires de l'ambassade étatsunienne en Colombie auraient envoyé 15 câbles à Washington, entre 2006 et 2010, pour exprimer leurs préoccupations concernant les conflits de travail chez Drummond, l'application laxiste des lois environnementales par cette compagnie et l'apparence de liens entre l'entreprise et les escadrons de la mort paramilitaires.

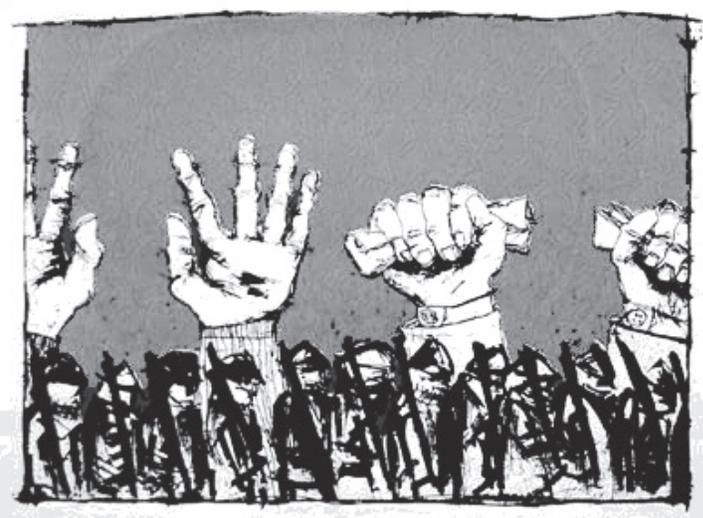
HUMOUR NOIR : QUI DE MIEUX PLACÉE QUE L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE POUR ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN COLOMBIE ?

La Colombie possède les plus grandes réserves carbonifères d'Amérique latine, en plus de posséder d'immenses dépôts d'or, d'argent, de platine, d'émeraudes, ainsi que du nickel, du cuivre, du fer, du manganèse, du plomb, du zinc et du titane. « Cette richesse, ajoutée aux lois favorables qui régissent cette activité, fait qu'actuellement 40 % du territoire colombien est sollicité sous forme de concession par l'industrie minière », affirme Mario Valencia, du Réseau colombien face à la grande industrie minière transnationale (RECLAME). Les multinationales possèdent en effet des concessions sur plus de 43 000 km². Cette industrie est par ailleurs la première en termes d'investissements étrangers : selon les données du département colombien du Commerce extérieur, 85 % de l'investissement étranger au pays se trouve dans les secteurs de l'extraction de minerais et d'hydrocarbures. Le secteur minier est sans contredit celui qui connaît la croissance la plus fulgurante, avec une augmentation de 500% des investissements en provenance de l'étranger entre 2002 et 2009. La loi 685 de 2001, qui donne vie au nouveau Code minier élaboré sous les auspices de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), n'y est pas étrangère.

Développement minier sur les territoires autochtones et afrocolombiens : quelle « responsabilité sociale » ?

En novembre 2010 avait lieu à Bogotá le Second forum Canada-Colombie portant sur la responsabilité sociale des entreprises. Organisée par la Chambre de commerce colombienne, cette rencontre réunissait des investisseurs canadiens (principalement du secteur minier) et des hauts fonctionnaires colombiens. Le nouveau Ministre des Mines et de l'Énergie, Carlos Rodado, en profita pour présenter le Code minier national adopté en 2001 et pour annoncer la création de nouvelles zones minières légales dans les départements d'Antioquia, Cauca, Chocó,

La Guajira, Guainía et Vaupés. Parmi les nouvelles concessions minières projetées 55 sont situés sur des territoires autochtones et 56 sur des territoires collectifs des afrocolombien-nes. Selon les dires du Ministre, l'octroi de nouvelles concessions minières se réalise dans le but d'améliorer le bien-être des communautés résidant dans des régions où l'activité minière illégale est en croissante augmentation (sic).



Drawn out transaction - Colin Matthes

« Le gouvernement se veut le garant d'une industrie au développement responsable, respectueuse de l'environnement et source d'insertion, dans un secteur où la légalité est une priorité et où la responsabilité sociale est un dénominateur commun de l'industrie minière colombienne », déclare le Ministre. Pour atteindre les objectifs de développement durable, M. Rodado compte s'inspirer d'un exemple en la matière : le Canada (!!!). « Le Canada est leader en matière de Responsabilité sociale, car culturellement ils sont habitués à chercher des solutions pacifiques à tout conflit. Ils évitent les problèmes et cherchent toujours une solution à l'amiable (sic) », a expliqué Paul Gomes, président de Magellan Corporate Strategies Inc., qui souhaite que s'intensifie la « participation des populations autochtones ou afro-colombiennes dans les entreprises de prospection minière ».



Éliminer l'activité minière artisanale pour céder le territoire aux multinationales

Comment s'assurer que les lois environnementales et les droits des travailleurs soient respectés? « En luttant contre l'exploitation minière illégale » répond Beatriz Uribe, Ministre rattachée à l'Environnement et au Développement territorial. La Loi 13821 du 9 février 2010, qui modifie le Code des mines², sous le prétexte d'enrayer l'extraction minière illégale. Par extraction illégale, on entend les petits exploitants miniers qui n'ont pas de capitaux, dont les outils du travail sont artisanaux et qui sont obligés de vendre bon marché, ainsi que ceux chassés de leurs terres par les paramilitaires, qui ne peuvent plus prouver la propriété de leurs terres. Cette même loi assouplit les exigences environnementales et permet l'autorisation de nouveaux projets qui voudraient s'installer dans des zones soustraites à l'exploitation minière pour leur importance écologique.

Juana Díaz, porte-parole pour le Bureau des Territoires et de la Biodiversité de l'Organisation nationale indigène de Colombie (ONIC) explique : « En 2001 le Code des Mines a été réformé avec la loi 685 qui est apparue très avantageuse pour les grandes entreprises. On a alors perdu la primauté de la propriété étatique sur les territoires miniers, ainsi que les éléments de protection de l'environnement et la reconnaissance de zones minières artisanales. En outre, ce nouveau Code minier introduit quelques exigences que seules les entreprises multinationales peuvent rencontrer en ce qui concerne l'infrastructure et la machinerie. Plus grave encore, il a éliminé la condition requise de permission environnementale pour l'exploration ».

Si le Président Santos accueille les compagnies canadiennes à bras ouverts, son gouvernement applique des mesures répressives contre les petits artisans miniers : visites surprises dans les mines, retrait des permis pour risques à la sécurité, augmentation du montant des amendes, etc. Selon les dires du gouvernement, ces mesures ont pour objectif de régulariser la petite industrie minière, laquelle serait la plus grande cause de

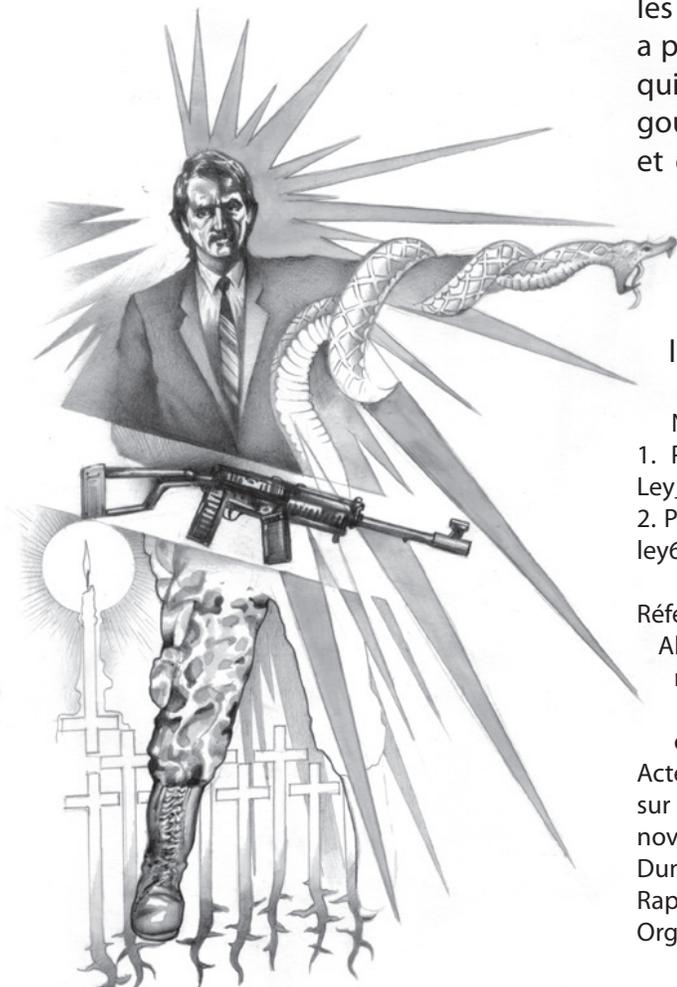
Le Réseau colombien face à la grande industrie minière transnationale (RECLAME) regroupe 60 processus communautaires, organisations sociales, étudiantes, écologiques et syndicales de Colombie partageant les objectifs suivants : 1) Lutter contre la grande industrie minière transnationale ; 2) Lutter contre les lois d'expropriation et 3) Défendre la vie, la souveraineté nationale et la permanence sur le Territoire. Le Réseau annonçait sa création en février 2010 par le biais de ce communiqué :

« Dans le contexte de la grave crise économique, politique et sociale que vit la Colombie, les grands capitaux consolident leur méthodes d'accumulation sur l'ensemble de la géographie nationale en s'appuyant sur la politique du gouvernement : « Vision 2019 : La Colombie, un pays minier », qui entend remettre aux transnationales nos richesses naturelles et minières. Ce processus de concentration de la richesse implique l'appropriation des territoires qui garantissent la subsistance des différentes populations du pays. Il a généré un nombre incalculable de conflits qui dérivent vers une plus forte militarisation et exacerbent les confrontations armées, la violation des droits humains, la surexploitation et la paupérisation des travailleurs et des communautés, la dégradation de l'environnement, ainsi que le phénomène de corruption. Ces phénomènes causent tous la détérioration des processus de participation et de décision communautaires construits dans les régions [...] ».

La Red de Hermandad, espace international de coordination auquel participe le PASC, est membre du RECLAME.

Pour plus d'informations : www.reclamecolombia.org

contamination, tuerait le plus de travailleurs par son manque de sérieux et serait devenue une nouvelle source de financement pour les groupes illégaux. Cependant, Mario Valencia de RECLAME considère qu'il s'agit avant tout d'une façon d'éliminer les mineurs indépendants et de libérer les territoires pour donner



Dessin par Roberto Rodriguez

les concessions à de grandes entreprises : « En Colombie, il y a plus de 2 millions de mineurs artisanaux, à petite échelle, qui survivent depuis longtemps grâce à cette activité. Le gouvernement essaie de leur prendre cette source de travail et de remettre l'exploitation aux grands projets miniers », affirme-t-il. « D'une façon détournée, il a mis dans le même sac l'industrie minière artisanale avec celle qui est illégale, alors il acquiert l'autorisation de les poursuivre de la même façon et trace le chemin pour les grandes multinationales ».

Notes:

1. Pour consulter la loi www.elabedul.net/Documentos/Leyes/2010/Ley_1382.pdf
2. Pour consulter le code de mines <http://www.simco.gov.co/Portals/0/ley685.pdf>

Références :

- Abad, Susan. «La Colombie, un pays en concession : l'extraction minière sans discrimination affecte la durabilité environnementale et culturelle », publié par Noticias Aliadas. <http://www.noticiasaliadas.org/>
- Actes du Forum : « Dialogue binational entre le Canada et la Colombie sur le thème de la responsabilité sociale corporative », Bogotá, 10 de novembre 2010.
- Dumond, Aurélie. *Colombie : l'invasion du secteur privé transnational*, Rapport de recherche 2006. PASC, Montréal.
- Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC) : www.onic.org.co

Du gouvernement colombien aux conseils d'administration des minières canadiennes

En août 2006, l'ex-Président Álvaro Uribe nomme María Consuelo Araújo Ministre des Relations extérieures. Elle abandonne le poste l'année suivante dû aux enquêtes ouvertes contre son frère et son père dans le cadre du scandale de la « parapolitique ». L'ex-Ministre des Relations extérieures est maintenant présidente de la Gran Colombia Gold Company, une entreprise canadienne qui exploite l'or et l'argent dans les départements d'Antioquia et de Nariño et qui se dédie au rachat de compagnies locales. Par exemple, la Gran Colombia Gold Corp. possède 95% de Frontino Gold (dép. d'Antioquia) qui fût liquidée par Uribe en 2009. Les 5% restants sont possédés par la Medoro Ressources Ltd, autre entreprise canadienne qui compte également un ancien Ministre colombien en son sein.

Gran Colombia Gold Company,
 333 Bay Street, Suite 1100
 Toronto, Ontario M5H 2R2
 Telephone: (416) 360-4653
 Fax: (416) 360-7783
investorrelations@grancolombiagold.com

La Fédération agricole et minière du Sur de Bolívar (FEDEAGROMISBOL) est née dans les années 1990 lorsque les miniers artisanaux, les petits producteurs de café et les paysans de la région se sont associés pour faire face à la crise agricole qui secouait le pays. Ses membres réclamaient de meilleures garanties pour la production et la mise en marché des produits agricoles et miniers. Elle joua par la suite un rôle d'avant-plan au sein des luttes sociales de la région, exigeant que les besoins de base de la population soient satisfaits et que ses droits fondamentaux soient respectés; hors, ceux-ci sont systématiquement violés dans le contexte de paramilitarisation que connaît la région. La FEDEAGROMISBOL regroupe aujourd'hui plus de 3500 miniers artisanaux et représente une force sociale combative s'opposant à la colonisation de la région par les minières transnationales et aux plans néolibéraux d'appauvrissement de la petite paysannerie. La FEDEAGROMISBOL est membre de la Red de Hermandad et le PASC réalise des visites ponctuelles dans la région lors d'évènements ou en cas de menaces aux dirigeants de l'organisation. Pour en savoir plus (en espagnol) : <http://fedeamromisbol.org>.

La région du Sur de Bolívar est une des régions visées par les minières canadiennes. À ce propos, Étienne Roy Grégoire (du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique) et Jamie Kneen (de Mining Watch) ont exprimé de vives préoccupations devant le Comité permanent sur le commerce international de la Chambre des Communes, dans le cadre des audiences sur les relations commerciales entre le Canada et la Colombie.

Ils déclarent :

« Les investissements visant des territoires qui ont fait l'objet de déplacements forcés posent problème. Nous avons observé cette dynamique de manière aiguë dans le cadre de notre étude de cas sur la région du Sur de Bolívar, dans le Magdalena Medio. Entre 1994 et 2007, 53 202 personnes ont été déplacées violemment de leurs terres dans le Sur de Bolívar et 380 personnes y ont connu une mort violente pour des motifs politiques. Malgré cela, plusieurs gisements du Sur de Bolívar ont fait ou font l'objet actuellement de concessions d'exploration octroyées à des sociétés transnationales, dont certaines sont enregistrées au Canada. Notre étude a conclu que ces investissements posent des risques très élevés:

- De bénéficier à des groupes armés s'étant appropriés, par la violence, des territoires visés par ces investissements;
- De motiver la réorganisation et le renforcement de groupes paramilitaires préalablement démobilisés;
- Enfin, de bénéficier de violations aux droits de la personne commises par ces groupes contre des populations et des défenseurs de droits humains qui s'opposent à ces investissements.»

Références : « L'accord de libre-échange Canada-Colombie : Enjeux de droits de la personnes et cohérence de la politique étrangère canadienne. » Présenté au Comité permanent sur le Commerce international, Chambre des Communes, Ottawa, 1er décembre 2009.

Pour en savoir plus : Mining Watch Canada, Censat Agua Viva, Inter Pares, *Terre et Conflit. Extraction des ressources, droits de la personne et responsabilité sociale des entreprises : les sociétés canadiennes en Colombie*, octobre 2009. [En ligne]: www.interpares.ca/fr/publications/pdf/Terres_et_conflit.pdf.



LA GREYSTAR : UN WAGON DANS LA LOCOMOTIVE DE LA « PROSPÉRITÉ DÉMOCRATIQUE »

Les « locomotives du développement », telle est l'appellation donnée par le Président Santos aux cinq axes de son Plan de développement pour la période 2010-20141. L'un de ces axes, « développement minier et expansion énergétique » a de quoi réjouir les investisseurs canadiens car les mines occupent maintenant une place de premier ordre dans les plans gouvernementaux...

La locomotive de la « prospérité démocratique » du Président Santos va déjà bon train; elle fonce aveuglément vers l'horizon avec autant de vision que des chevaux portant des œillères, afin de ne pas se laisser épouvanter par les dommages collatéraux qu'elle provoque sur son passage. Son Plan national de développement, essentiellement orienté vers un effort pour attirer l'investissement étranger et encourager l'exploitation des ressources naturelles pour l'exportation, rappelle tristement que la logique du passé colonial perdure dans le capitalisme global contemporain. De 2002 à 2009, la Colombie a transféré à l'extérieur des ressources équivalentes à plus de 10 000 millions de dollars, mais demeure pourtant le deuxième pays ayant le plus haut taux de sans emplois de l'Amérique latine. Depuis 2004 seulement, le gouvernement colombien a remis 1536 titres exclusivement pour l'exploration et l'exploitation d'or, alors que 7770 autres requêtes sont en cours de traitement. En 2009, 98% de l'investissement étranger en Colombie s'est orienté vers le secteur minier; un saut à pieds joints dans le présent néocolonial du « libre-marché »!

Dans le département (province) de Santander, situé dans la région nord-est du pays, une entreprise canadienne nommée Greystar Ressources Ltd, dont le siège social est basé à Vancouver, compte bien profiter de la montée en flèche du prix de l'or sur le marché mondial. Son projet initial nommé Angostura



prévoyait l'exploitation d'une immense mine d'or à ciel ouvert dans le páramo de Santurban, où l'on estime que les réserves de ce précieux métal dépassent les 10 millions d'onces. Un páramo est un

écosystème néotropical très fragile, que l'on retrouve presque uniquement dans la Cordillère des Andes en très haute altitude entre la limite des forêts et des neiges éternelles. Les páramos sont surtout présents au Venezuela, en Colombie, au nord du Pérou et en Équateur. La végétation des páramos tend à retenir les précipitations et filtrer les eaux de dégel venant des sommets, d'où le fait que de nombreuses rivières trouvent leur origine dans ces zones. En fait, les páramos peuvent être comparés à d'immenses générateurs d'eau potable et ils sont essentiels à la régulation hydrique de régions entières et donc à la survie des populations, souvent paysannes, qui y habitent.

Malgré le fait que la réforme du Code minier, via la loi 1382 de 2010, stipule qu'il est interdit de réaliser des activités minières dans les parcs nationaux, les zones de réserves forestières et les écosystèmes de páramo, le gouvernement colombien a déjà remis 391 titres miniers à des multinationales, situés sur 109 000 hectares de páramos, allant, comme il en a l'habitude, à l'encontre de ses propres lois.

Dans le cas du páramo de Santurban, qui s'étend sur 80 000 hectares (800 km²) situés entre 3000 et 4500 mètres d'altitude, celui-ci alimente 4 grandes rivières, qui elles-mêmes fournissent l'eau non seulement aux 21 municipalités environnantes des départements de Santander et Norte de Santander, mais aussi à plus de 2,2 millions d'habitants des villes de Bucaramanga et de Cucuta, capitales de ces départements. De plus, son écosystème est l'habitat de plus de 450 espèces de plantes, 200 d'oiseaux et d'une soixantaine de mammifères, dont certaines sont endémiques à cette zone et en voie d'extinction. Malgré cela, le projet Angostura de la canadienne Greystar prévoyait déployer son projet d'exploitation minière sur plus de la moitié du páramo de Santurban. Son projet initial comptait opérer une mine à ciel ouvert qui utiliserait 240 tonnes d'explosifs et 40 tonnes de cyanure par jour, contaminant à coup sûr avec ce poison les sources d'eau et les terres de toute la région, comme cela est arrivé avec tous les projets semblables de long

en large de l'Amérique latine. Cela sans compter le fait que pour produire un gramme d'or on utilise 1000 litres d'eau à la seconde, ce qui équivaut à dire qu'une telle mine gaspille et pollue pendant une journée d'extraction la même quantité d'eau que consomme une ville d'un demi-million d'habitants en un jour.

Ainsi, le 25 février dernier, la population de la région s'est mobilisée: plus de 30 000 personnes ont manifesté leur opposition au projet de la Greystar dans les rues de Bucaramanga. Contrairement à d'autres situations où les projets miniers affectent uniquement des communautés rurales, le fait que le projet Angostura menace l'approvisionnement en eau potable d'importantes villes a contribué à générer cette importante mobilisation ayant eu des échos jusqu'à Bogotá, où a aussi été organisée une manifestation de solidarité. Non seulement les secteurs populaires, les syndicats et les ONG de défense des droits humains étaient présents, mais également des fonctionnaires régionaux, des associations professionnelles ainsi que certains commerçant-es se sont joints à cette mobilisation. La pression fut telle que le Ministre des Mines et de l'Énergie ainsi que le Président Santos ont dû reculer et annoncer le 17 mars dernier que le gouvernement ne donnerait pas son aval à la Greystar, puisque son projet tel que présenté ne pourrait pas obtenir de licence environnementale. Du même souffle, ils annonçaient que la Greystar avait pris la décision de retirer son projet.

Il fallait cependant être naïf pour penser que la Canadienne allait renoncer si facilement à extraire et produire près de 10 millions d'onces d'or sur 15 ans et que le gouvernement colombien pour sa part renoncerait si rapidement aux 14 millions de dollars offerts en redevances par la compagnie (somme pourtant ridicule puisqu'on peut évaluer à 14 milliards les revenus qu'une telle mine peut générer). Ainsi la bonne nouvelle concernant l'abandon du projet fut de courte durée puisque déjà le lendemain, la Greystar annonçait qu'elle retirait sa demande de licence environnementale pour le projet tel que présenté initialement, mais qu'elle avait l'intention de modifier le projet afin que celui-ci ait moins d'impact sur l'environnement

et ainsi pouvoir aller de l'avant avec l'exploitation. Il semble que la deuxième version du projet proposera une exploitation souterraine plutôt qu'une mine à ciel ouvert. Une amélioration de façade, puisque le dynamitage que nécessite une mine souterraine risque d'affecter tout autant le páramo et son fragile écosystème, tandis le cyanure ira alors contaminer directement la nappe phréatique et les sources d'eau souterraines.

Ainsi, la mobilisation contre la Greystar devra continuer. S'il veut se renforcer, le mouvement devra être fort non seulement dans les villes, mais s'enraciner davantage chez les habitant-es de la région rurale que l'entreprise veut séduire avec ses promesses d'emploi et de prospérité. Pour plusieurs habitant-es de la région qui n'ont jamais eu de salaire stable et dont la survie est une lutte quotidienne, l'illusion d'un emploi ou d'une somme d'argent en guise d'indemnisation est parfois suffisante pour accepter un tel projet. La nécessité de pain aujourd'hui, voilà ce sur quoi jouera la Canadienne pour essayer de gagner l'appui de la population locale. Il est à prévoir que l'entreprise et le gouvernement se chargeront d'articuler une campagne médiatique visant à redorer leur image avec un soi-disant « nouveau » projet plus vert et bénéficiant d'un appui local, qu'elle tentera de gagner à coup de distribution de miettes. La Greystar n'a pas à réinventer la roue, elle n'a qu'à suivre le même modus operandi qu'ont déjà utilisé tant d'autres avant elle pour diviser et mieux régner.

Le président Santos a troqué la « sécurité démocratique » d'Uribe Velez pour la « prospérité démocratique ». Alors que la « sécurité démocratique » d'Uribe a facilité la continuité des opérations de « nettoyage » mené par les paramilitaires pour évincer des territoires stratégiques la population qui résiste et permettre la militarisation de ceux-ci, la « prospérité démocratique » de Santos vise à permettre aux investisseurs étrangers – dont plusieurs canadiens – d'imposer leurs projets économiques dévastateurs en toute tranquillité. Du moins tel est l'objectif, mais heureusement, l'avarice insatiable des élites se heurte parfois à de légers inconvénients... La grogne populaire qui a surgi contre le projet Angostura s'est articulée en l'espace d'à peine quelques mois en un mouvement unissant différents secteurs. Celui-ci a culminé dans cette impressionnante

manifestation de dizaines de milliers de personnes qui a réussi à faire reculer, au moins temporairement, la multinationale canadienne et le gouvernement colombien. Il s'agit d'un premier pas important qui, espérons-le, saura inspirer la construction à plus long terme d'un mouvement solide depuis la base contre l'avarice des profiteurs de guerre canadiens. De notre côté, nous devons nous aussi nous mobiliser pour dénoncer ces compagnies de chez nous, qui tentent de s'enrichir en implantant des projets sur des terres ayant souvent été volées aux communautés déplacées par les paramilitaires et allant à l'encontre du droit à l'autodétermination des peuples sur leurs territoires et leurs ressources.



GOLDCORP : UN SALE PROFITEUR

On peut couramment associer le titre de « profiteurs de guerre » à des particuliers privés qui bénéficient d'enjeux liées à des conditions de guerre physique. Dans un système où les populations civiles sont otages d'un modèle économique qui perpétue la pauvreté et les force subséquemment à signer des accords visant l'exploitation de leurs ressources et l'assurance de les céder sans contestation, nous nous inscrivons aussi dans un contexte de guerre. D'autre part, dans le langage commun, on peut aussi associer le qualificatif de « sale » à quelqu'un qui ne se ramasse pas et qui, dans des cas d'extrême malpropreté, étend ses obscénités chez ses voisins. Présents dans plus de 20 pays, totalisant 75% de la part du marché minier mondial et étant à l'origine du tiers de ses conflits sociaux¹, le Canada et ses entreprises minières sont un exemple probant de sales profiteurs de guerre. Les deux récits suivants font principalement état d'une guerre instrumentée à l'intérieur de nos propres frontières mais aussi, d'une guerre coloniale exportée et imposée partout en Amérique latine, comme au Guatemala ou en Colombie.



1. Qui ne se ramasse pas au Canada

À titre de profiteuse de guerre, une compagnie minière canadienne s'est particulièrement démarquée entre 2009 et 2011 sur le plan local et international : Goldcorp. Cette entreprise, qui tient son siège social à Vancouver, a tout récemment signé par l'entremise d'une filiale nommée « Les Mines Opinaca », une convention avec la nation Crie de Wemindji, tout près de la Baie-James, visant l'extraction de l'or de leur territoire par l'instauration du projet aurifère « Éléonore ». En bref, la signature de ce contrat permettra la construction d'une mine qui sera terminée en 2015 et qui étendra son exploitation sur une durée minimale de 15 ans. Alors qu'il peut s'agir d'un investissement dangereux de 1,4 milliard de dollars pour Goldcorp, les ressources de la mine estimées à 9,4 millions d'onces d'or revendus 1400\$ l'once², font réellement miroiter la possibilité de profits colossal pour la compagnie³. D'ici 2015, on promet à la région la création de plus de 600 emplois pour la période d'exploitation, mais on parle moins de la pérennité économique à la fin de ce contrat et des conséquences qu'il aura pendant et après son

exécution sur l'environnement. L'extraction de l'or par la compagnie n'exclue pas l'utilisation de cyanure et aucune étude indépendante à Goldcorp sur l'impact environnemental à long terme n'a été entreprise. De plus on dénonçait en février 2011 dans un rapport du commissaire au développement durable blâmant sévèrement le gouvernement, l'incapacité de ses Ministères à encadrer l'industrie⁴. Quant au BAPE, limité dans son rôle fantôme à influencer la classe politique, mais tout de même minimalement utile à l'évaluation des impacts d'un projet d'une telle ampleur, il ne fut pas partie de l'entente.

Éléonore, l'enfant prématurée du Plan Nord

La convention signée par les Cries en début d'année pour le projet Éléonore initie les premiers balbutiements du plan abyssal tant chéri par le Premier Ministre Charest (Plan Nord), s'inscrivant magnifiquement dans les visées de celui-ci malgré son absence du texte officiel du gouvernement du Québec. Comment s'articule donc ce plan? Bien qu'officiellement 19 milliards de dollars y soient investis dans le but « d'accroître le potentiel énergétique du Québec » tout en « revalorisant la grande région du Nord du Québec », la majorité de la stratégie du Plan Nord est en fait orientée vers l'exploration et l'exploitation de gisements miniers dans cette grande région⁵. Entre les lignes, le plan est de littéralement calquer le modèle économique albertain en transformant le Nord du Québec (72% de la province) en chantier intensif d'exploitation industrielle au profit des entreprises privées. Finalement, en

plus de faire fit des conditions désastreuses liées à la flambée du coût des denrées essentielles depuis le début de l'année dans la région, de la crise sociale liée au manque de logements et de l'espérance de vie qui a chuté drastiquement dans les communautés autochtones du nord⁶, le gouvernement « oublie » (comme il le fait si bien depuis 519 ans) que plusieurs communautés autochtones sont déjà aux prises avec des démêlés houleux concernant l'exploitation de leurs territoires par des sociétés privées. Ce fut notamment le cas de Georges-Ernest Grégoire, grand chef de Uashat Maliotenam, près de Fermont, qui à lui seul en Septembre 2010, a déposé plus de 5 mises en demeure, dont 3 furent destinées à des compagnies minières.⁷

2. Étendre ses obscénités chez ses voisins



Située sur la frontière de 2 municipalités dans le département de San Marcos au Guatemala, la mine Marlin est détenue par Montana Exploradora, une des nombreuses subdivisions de Goldcorp. Cette mine à ciel ouvert s'est attirée la controverse suite à une fausse suspension orchestrée par le gouvernement guatémaltèque qui, bien qu'ayant convenu à la suspension de l'exploitation minière après les ordonnances en ce sens de la CIDH le 23 juin 2010 (Commission interaméricaine de droits humains), s'est abstenu de prendre les mesures nécessaires à cette fin. Aujourd'hui, la CIDH n'a toujours pas délibéré sur la culpabilité du géant minier (considérant les plaintes formulées

suffisantes pour demander une suspension), mais les accusations à l'origine du mouvement de contestation qui perdure depuis déjà 3 ans n'en continuent pas moins de toucher un éventail d'enjeux vitaux, allant du manque de transparence dans la consultation des populations concernées jusqu'à la contamination des eaux environnantes ayant eu des répercussions sur l'écosystème et la santé des résident-es.

Le 28 février dernier, plus de 8 mois après l'appui du gouvernement, les conditions reliées à la suspension temporaire des activités minières de la mine Marlin demandées par la CIDH n'étaient toujours pas respectées. Cette situation poussa les résidents, soutenus par des groupes communautaires, à entreprendre une manifestation pacifique sur le site⁸. À leur retour de la marche, les manifestants furent brutalement attaqués et détenus par des supporters et du personnel de la mine Marlin, qui leurs demandèrent de les payer afin de les laisser partir. De plus, divers cas d'agressions et d'arrestations arbitraires commises par les forces de l'ordre le même jour furent répertoriées. Au lendemain des violences, Goldcorp tenta de se laver les mains en niant toute implication avec les faits. Malgré ces excuses, la réalité est tout autre : ce fractionnement populaire est bien plus que le fruit d'une simple instabilité économique dans un pays « tiers-mondiste » : la présence de Goldcorp au Guatemala est fondamentalement liée à l'existence d'une répartition inégale du pouvoir et des richesses entre Hémisphères Nord et Sud, qui utilise ce type de stratégie de division afin de s'implanter et se maintenir. Sa volonté de s'accaparer et profiter des ressources communes par la mise en place de plans agressifs de développement minier contribue au bris du tissu social des populations ciblées et a pour résultat final d'amplifier leur pauvreté; en somme, il s'agit d'un cercle vicieux essentiel au bon fonctionnement d'un modèle économique qui repose sur le pillage des ressources par de sales profiteurs de guerre.

Cette division, issue de la présence de la compagnie, entre employé-es et sans-emplois, entre pro-Marlin et anti-Marlin ou encore entre simples résident-es de San Marcos, est une déclaration de guerre coloniale envers les citoyen-nes du Guatemala par Goldcorp.

Goldcorp et la Colombie

En plus d'avoir des assises au Canada et au Guatemala, Goldcorp multiplie ses opérations destructrices aux États-Unis, au Mexique, au Honduras, en Argentine, au Chili et en République Dominicaine. Cupide comme l'ensemble de ses congénères et encore au stade de la prédigestion de ses derniers contrats, la compagnie aurait la Colombie dans son champ de mire. En effet, le 23 mars dernier, le PDG a affirmé que Goldcorp « [considérait] actuellement en Colombie des opportunités de projets en phase initiale, comme dans plusieurs autres pays. » Il a aussi mentionné au sujet de l'acquisition de compagnies colombiennes, « [que l'entreprise gardait] toujours les yeux ouverts pour une opportunité qui pourrait mettre en valeur son profil. »⁹ Plutôt, disons le franchement, « remettre » en valeur, car leur réputation est déjà avilie et la Colombie n'en est pas à sa première expérience avec de sales profiteurs de guerre canadiens; que Goldcorp prévoit de la résistance!

Notes:

1. <http://argent.canoe.ca/lca/affaires/canada/archives/2010/10/20101020-055840.html>
2. http://www.rightsaction.org/articles/Gold_&_impunity_costs_021211.html
3. <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/opinions/chroniques/michel-girard/201003/01/01-4256220-une-chronique-de-4300.php>
4. http://www.vgq.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-CDD/fr_Rapport2010-2011-CDD-Chap03.pdf
5. http://www.fasken.com/files/Publication/f3c19a08-1096-4159-81ba-5a1c277480d8/0eaaae06-1223-42d9-bb2b-0087918d5356/Presentation/PublicationAttachment/dcda6938-3b4e-46a0-b83f-feb7532a5142/Bulletin_Financement_minier_Plan_Nord_April.pdf
6. <http://www.ameriquebec.net/actualites/2011/03/02/crise-sociale-dans-le-nunavik-le-plan-nord-deja-compromis-5954.qc>
7. <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/dossiers/elections-quebecoises/200811/14/01-800811-plan-nord-de-charest-19g-de-plus-entre-2015-et-2035.php>
8. <http://cnca-rcrce.ca/fr/guatemala-des-militants-protestant-contre-une-mine-battus-et-menaces/>
9. Traduction par l'auteur <http://www.reuters.com/article/2011/03/23/mining-summit-goldcorp-colombia-idUSN2323723220110323>



GoldCorp
Park Place
Suite 3400-666 Burrard Street
Vancouver, B.C. V6C 2X8
Telephone: (604) 696-3000
Facsimile: (604) 696-3001
Investor Relations: info@goldcorp.com
Toll Free: (800) 567-6223
(Canada and USA only)

LA CANADIENNE MEDORO RESSOURCES RASE UN VILLAGE POUR OUVRIR UNE MINE D'OR À CIEL OUVERT

L'audace avec laquelle le gérant d'une société multinationale d'un pays qui prétend fournir une aide humanitaire à la Colombie, [le Canada] déclare qu'un village colombien doit être détruit parce que sa compagnie a besoin de l'or qui s'y trouve rappelle celle avec laquelle les États-Unis, cent ans plus tôt, ont pris possession du Canal de Panama parce qu'ils en avaient besoin, à la différence prêt que le Panama existe toujours alors que Marmato disparaîtra.1

Pour réaliser son projet de mine à ciel ouvert, la canadienne Medoro Ressources Ldt entend préalablement raser l'ensemble du village de Marmato: maisons, commerces, église et écoles, déplacer les habitant-es et expulser les mineurs artisanaux.

Notre village, ce n'est pas seulement une mine et les habitant-e-s, nous ne sommes pas uniquement des propriétaires de mines ou un bassin de main d'œuvre. Le peuple marmateño c'est nous, nous qui avons vécu dans ce village et qui avons envers lui un attachement qui ne se mesure pas en argent: le paysage que nous observons, les rues pavées que nous parcourons, l'architecture singulière qui caractérise notre village, les voisins avec qui nous construisons la solidarité, les histoires que racontent les anciens à propos de notre passé, histoires croisées des autochtones, des afrodescendants et des blancs, les mineurs qui depuis toujours savent extraire l'or de notre montagne, les muletiers qui rendent possible le transport du matériel à travers nos sentiers escarpés, les paysans et les autochtones qui, depuis nos champs, nous ravitaillent de leurs produits agricoles, bref, pour tout ce peuple de Marmato, nous affirmons que :
Le gouvernement entend commettre un ethnocide à Marmato parce que la montagne qu'ils veulent abattre n'est pas une terre inhabitée, mais une zone urbaine d'occupation ancestrale par les autochtones et de 474 ans d'histoire coloniale et républicaine. Selon le recensement du DANE de 2005, ce village est habité principalement par la population afrodescendante (56,5%) et autochtone (16,7%), (...) et par un peuple qui s'est forgé une identité culturelle autour de l'activité minière, sans compter l'urbanisme typique de notre village qui lui vaut le nom de « la crèche d'or de la Colombie ».

Des esclaves aux mineurs traditionnels : Marmato est un site historique pour l'activité minière

La ruée vers l'or de Marmato n'est pas chose nouvelle. Les premiers conquistadores envahissent le département de Caldas en 1536 pour exploiter l'or grâce au travail forcé du peuple autochtone Cartamas (lequel sera complètement décimé après 100 d'esclavage dans les mines) puis des esclaves africain-es. Les habitant-e-s de Marmato, principalement autochtones et afrodescendant-es se dédient depuis à l'exploitation minière artisanale, principale source de revenus dans la région dont dépendent directement 1600 familles.

Il s'agit de la destruction d'un patrimoine culturel et historique de la nation (...) parce que Marmato revêt une importance historique majeure pour les Colombiens et pour l'Amérique du Sud en général, puisque sa production d'or a servi à financer la Guerre d'indépendance et que ses mines furent cédées en garantie des emprunts réalisés par le gouvernement de Bolivar et Santander à la Banque d'Angleterre pour financer la campagne pour le Pérou et la création de la Grande Colombie. En d'autres mots, sans Marmato, la Colombie, l'Équateur, le Venezuela et le Pérou n'existeraient pas aujourd'hui ou du moins ces pays auraient pris beaucoup plus de temps à réaliser leurs indépendances. 200 ans plus tard, alors qu'on célèbre le Bicentenaire de l'indépendance, le tribut que perçoit Marmato est celui de son extinction.

Les problèmes s'annoncent en 2005 avec l'arrivée à Marmato d'une compagnie canadienne, la Colombian Goldfields Ltd. Le gouvernement national commence alors à rendre la vie difficile

aux mineurs indépendants pratiquant l'exploitation minière artisanale depuis des générations. Il déclare leurs activités illégales, interdit la vente de dynamite dans la région et use de plusieurs stratagèmes pour les forcer à vendre leurs petites concessions minières. En 2008, Colombian Godfields achète 84 mines dans la région de Marmato; la force publique procède aussitôt à la fermeture de ces mines traditionnelles, laissant sans emplois plus de 800 ouvriers. Ces derniers n'ont à ce jour reçu aucune compensation. Mais le pire est encore à venir.

Le gouvernement national est complice de la crise sociale qu'a traversé la municipalité de Marmato suite au passage et à la faillite de la compagnie canadienne Colombia Goldfield qui s'est soldé par la fermeture des mines, la destruction des usines, le chômage, l'insécurité lié aux déplacements de la population, la destruction du centre historique du village, la crise commerciale, les mutilations des mineurs, etc.

Mensonge éhonté : le gouvernement appelle les habitant-es à quitter la région devant le risque d'effondrement de la montagne

Des rumeurs concernant un méga projet d'exploitation à ciel ouvert commencent à circuler au village. La gérante du Projet Marmato au sein du gouvernement du Département de Caldas, Patricia Gómez se veut rassurante; elle déclare : « Pour l'instant, ce ne sont que des spéculations, il n'existe aucun projet enregistré indiquant que sera réalisée une exploitation à ciel ouvert exigeant le déplacement du village de Marmato ...» (La Republica, 1 septembre 2008). Pourtant, au même moment, le gouvernement de Caldas lance un cris d'alarme invitant les habitant-es de Marmato à quitter le village dans les plus brefs délais devant le risque imminent de glissement de terrain. La montagne de Marmato (zone minière du village) est sois-disant sur le point de s'effondrer sur elle-même. Malgré ce « risque imminent » (sic), la Colombia Goldfield poursuit pourtant l'exploration



jusqu'à la fin de l'année 2008, conclue que le potentiel d'or de la région est trois fois plus important que les prévisions initiales et déclare faillite.

Le traitement cruel et inhumain réservé aux habitants de Marmato par l'État colombien qui s'évertue à terroriser la population avec des alertes mensongères concernant le possible effondrement de la montagne ne vise qu'à l'acculer au déplacement forcé. L'autorité environnementale, CORPOCALDAS, a certifié de la solidité du terrain et a statué que les risques environnementaux proviennent plutôt de la mauvaise gestion des déchets miniers, motif pour lequel, depuis 10 ans, le Ministère des mines a abandonné toute activité de surveillance de l'exploitation minière dans la région. Il est également cruel de la part du gouvernement colombien d'avoir cédé aux pressions de la multinationale en interdisant la vente de dynamite à Marmato, forçant les mineurs artisanaux à utiliser la « black dynamite » [explosif artisanal] qui laisse une traînée d'aveugles et de handicapés dans son sillage. Tout aussi cruel est son recours à la violence pour expulser des centaines de mineurs artisanaux de leurs emplois et les obliger à travailler clandestinement dans des nids de poule alors que la compagnie utilise légalement de la dynamite juste au-dessous d'eux.

La Medoro Ressources accoure aussitôt, rachète les concessions que possède la Colombia Goldfields sur le haut de la montagne (décembre 2009) puis celles situées sur les terres avoisinantes d'Echandía appartenant à de petits propriétaires ainsi qu'à la compagnie britannique Colombia Gold et enfin les concessions de l'entreprise colombienne Mineros Nacionales (le plus important employeur de la région) situées au bas de la montagne (février 2010). En 2011, le projet est consolidé et la Medoro Ressources possède l'ensemble des concessions sur le territoire, soit les trois zones d'extraction minière : la Zona Alta, la Zona Baja et Echandia, lesquelles réunies offrent un potentiel d'exploitation de 6,6 millions d'onces d'or et 37 millions d'onces d'argent.

Le ministre des mines appuie le projet de la Medoro avant de quitter le gouvernement pour travailler pour la compagnie canadienne

En juillet 2009, le Ministre des mines et de l'Énergie de l'époque, Hernán Martínez Torres, visite Marmato pour « informer et trouver des solutions » à la crise traversée par les mineurs indépendants et les habitant-es de la

région. Le ministre refuse néanmoins de rencontrer les associations civiles et les individus désirant porter plainte contre les compagnies étrangères. Face à la demande de consultation publique, M. Torres, déclare que ce droit ne s'applique pas dans le cas de Marmato puisque cette région connaît une activité minière centenaire. Il faut croire que sa déclaration a dû plaire à la compagnie canadienne puisque à peine terminé son mandat au ministère, il reçoit un siège au conseil exécutif de Medoro Ressources Ltd. Suivant son exemple, son successeur, Carlos Rodado, visite la région en février 2011 et annonce publiquement son soutien au projet de mine à ciel ouvert; cherche-t-il également à s'assurer un emploi « en or » ?

L'autorisation du gouvernement national [du projet de mine à ciel ouvert de la Medoro] épuisera en 20 ans une ressource naturelle non-renouvelable alors que son exploitation à petite et moyenne échelle et le travail artisanal ont permis pendant quatre siècles et demi, de développer une culture et une économie minière qui bénéficie à plusieurs générations. [Pour sa part, le gouvernement entend] en terminer avec l'activité minière le temps d'une génération, retirant aux générations futures la base culturelle et la subsistance économique de la région.

La Medoro cherche la conciliation : les mineurs artisanaux n'ont qu'à changer de profession

Dès son entrée dans la région en 2008, la Medoro met sur pied une ONG : la CETEC [Corporation pour l'étude interdisciplinaire et le conseil technique] qui a comme mission de changer la vocation minière de Marmato pour l'orienter vers les activités agricoles. Dans le Journal local on peut lire que « la Medoro a mandaté la CETEG pour organiser la communauté en égard à l'exploitation à ciel ouvert. » Dans le même journal, le directeur de l'ONG présente un plan stratégique en trois

temps. Premièrement, il s'agit, pour le moment, de restaurer les emplois dans les mines; durant la phase d'exploration, Medoro devrait offrir 300 emplois. Dans un deuxième temps, des projets agricoles seront proposés à la population. Troisièmement, nous verrons à la formation techniques des mineurs. « La mine à ciel ouvert ne signifie pas que les petits mineurs disparaîtront, l'idée c'est que les mineurs artisanaux reçoivent une bonne formation durant la phase d'exploration pour qu'ils puissent ensuite se joindre à l'entreprise lorsqu'elle débutera l'exploitation. » (La Patria, 2 mai 2009) Face à ces déclarations, le maire de Marmato, Uriel Ortiz Castro, émet des réserves : « Changer la tradition d'une municipalité n'est pas chose facile. Les revenus obtenus de l'activité minière ne sont pas les mêmes que ceux que l'on peut tirer d'activités agricoles. Je vois ce projet avec angoisse, mais nous devons le faire. » (idem).

Les mineurs de Marmato ne partagent qu'en partie l'opinion du maire : pas question pour eux d'abandonner leur gagne-pain traditionnel et leur indépendance. Le 21 janvier 2011, la police évince par la force plus de 400 mineurs artisanaux. Devant cette nouvelle opération policière, les mineurs indépendants de Marmato déclarent : « Nous rejetons les méthodes utilisées par cette compagnie qui par le biais de l'ONG CETEC entend réaliser une sois-disante

conciliation(...) Sous le couvert du dialogue et de la concertation, ces stratagèmes cherchent à abaisser nos conditions de travail à un niveau très inférieur à celui que nous avons avant [l'arrivée de la transnationale] (...) Aujourd'hui, ils essaient de nous expulser, nous laissant sans autres options de travail et nous condamnant pratiquement à la misère. Dans un avenir proche, la compagnie agira sûrement de la même manière avec le reste des mineurs indépendants et des habitants de Marmato qui contreviennent à son projet d'exploitation à ciel ouvert situé à même le village de Marmato. ».

Un mariage arrangé

Le 14 avril 2011, la Gran Colombia Gold et Medoro Ressources annoncent leur fusion en une seule entreprise laquelle aura une capitalisation boursière d'un milliard de dollars canadiens à la bourse de Toronto. Une histoire quelques peu incestueuse faut-il dire puisque Serafino Lacono, l'un des fondateurs de la Medoro, est coprésident exécutif et également membre fondateur de la Gran Colombia, l'autre membre fondateur, Miguel de la Campa, étant lui directeur exécutif de la Medoro !

La résistance s'organise : non à la disparition d'un peuple et de son histoire

À peine 4 jours plus tard, l'appel des mineurs indépendants est repris par plusieurs organisations sociales de Colombie qui signent une déclaration en appui au Comité civique Pro Defensa de Marmato et dénoncent les tactiques de division de la communauté ainsi que les tentatives d'intimidation et de corruption mises en branle par la Medoro Ressources et son ONG vitrine, la CETEC. Les signataires dénoncent la campagne médiatique de diffamation entreprise par Medoro Ressources à l'encontre des habitant-es de la région ainsi que la manipulation (par exemple les fausses alertes quant à l'effondrement de la montagne) à laquelle participent les fonctionnaires locaux et urgent les médias à cesser de relayer une telle propagande mensongère.

En plus des désastres humains (déplacements forcés, pertes d'emplois, etc.) et écologiques, le front de défense qui se mobilise pour appuyer les habitant-es de Marmato souligne que le projet de la Medoro Ressources contrevient aux dispositions légales en vigueur qu'il soit question du décret 2223 de 1954 autorisant strictement l'exploitation minière à des fins de subsistance sur la partie élevée de la montagne, de l'article 35 du Code minier qui interdit l'exploitation minière dans les zones urbaines ou encore de l'article 6 du régime d'organisation territoriale de Marmato qui stipule que doit être évité à tout prix l'exploitation à ciel ouvert afin de garantir la durabilité des ressources pour les prochaines générations.

L'État colombien viole tous les règlements de la loi nationale et internationale quant à l'exploitation minière 1) dans les zones urbaines, 2) sur un lieu de patrimoine culturel et 3) sur un territoire où réside de manière traditionnelle des communautés autochtones et afrodescendantes (...)



En outre, la compagnie n'a toujours pas réalisé d'étude environnementale. La Medoro est pourtant fière d'annoncer qu'elle termine actuellement (avril 2011) la phase d'exploration et a



Medoro

Ressources Ltd.

333 Bay Street, Suite

1100, Toronto,

Canada, M5H 2R2

Tel: 416-603-4653

Fax: 416-360-7783

Greg DiTomaso, Investor Relations

Tel. 647.436.2592,

IR@medororesources.com

déjà commencé les activités de forage qui devraient se conclure cet été par l'ouverture officielle de la mine d'or à ciel ouvert. La compagnie considère en effet que « The Marmato Mineral Resource is not materially affected by any known environmental, permitting, and legal, title, taxation, socio-economic, political or other relevant issues. » (Rapport de Medoro Ressources, janvier 2011).

Nous continuerons à lutter pour la défense de nos territoires ancestraux et pour la dignité de notre peuple!
Tous unis pour Marmato!

Note:

1. Comité Ejecutivo del Consejo Regional Indígena de Caldas (CRIDEC) « Compañía canadiense anuncia que necesita tumbar todo el pueblo de Marmato », 12 juin 2010.

Sources :

- Asociación de Mineros Unidos de Marmato, « Por el derecho a trabajar de los guacheros », Communiqué du 27 janvier 2011.

Comité Ejecutivo del Consejo Regional Indígena de Caldas (CRIDEC) « Compañía canadiense anuncia que necesita tumbar todo el pueblo de Marmato », 12 juin 2010.

- « En Marmato el oro vale más que la vida », Journal Periferia, Colombia, septembre 2009.

- Jorge Enrique Robledo, Sénateur. « Hay que repudiar que contra los marmateños se proceda de hecho », lettre ouverte, Bogotá, 22 décembre 2010.

- Medoro Ressources Ltd. « Minister of Energy and Mining of Colombia Visits Marmato Project and Indicates Support for Open Pit Mine », Communiqué du 16 février 2011.

- Medoro Ressources Ltd « Mineral resource estimate of Marmato Project, Colombia », Rapport préparé par SRK Consulting, 6 janvier 2011.

- Medoro Ressources Ltd . « Gran Colombia and Medoro Announce Merger to Become Leading Colombian Gold Company », Communiqué du 13 avril 2011.

- Red Colombiana de acción frente a la gran minería transnacional-RECLAME et al. « Declaración de la 1era Cumbre de unidad por la defensa de Marmato », 25 janvier 2010.

L'EMPIRE TALISMAN DE LA COLOMBIE AU GAZ DE SCHISTE QUÉBÉCOIS EN PASSANT PAR LA GUERRE CIVILE AU SOUDAN

Depuis un bon moment déjà, l'industrie minière canadienne se vante d'être devenue un leader planétaire dans ce secteur économique fort rentable. Tous les moyens sont bons pour les compagnies exploitants au Canada et à l'étranger afin d'accroître leur part du gâteau. Le peu de considération de ces géants de l'industrie envers les populations affectées est maintenant bien connu. Dans le domaine de l'exploitation pétrolière et gazière, la compagnie canadienne Talisman ne fait pas exception à la règle. Cette édition spéciale de la Piedra en el Zapato n'aurait pas pu être publiée sans qu'on s'attarde quelques instants sur l'empire Talisman et les communautés qui lui résistent.

Talisman et la guerre civile au Soudan

Si on retourne au début des années 2000, on peut constater que l'entreprise Talisman Energy était déjà fortement critiquée pour ses activités au Soudan. En plein cœur d'une guerre civile sanglante, la compagnie canadienne aurait pris, semble-t-il, un malin plaisir à profiter de la guerre pour enrichir ses actionnaires. Dans une nouvelle publiée en février 2000, Radio-Canada nous informait que « le rapport d'un envoyé d'Ottawa rendu public lundi révélait que les activités d'exploitation pétrolière de Talisman Energy au Soudan exacerbent la guerre civile dans le pays. Toujours selon le rapport, l'armée soudanaise s'est même servi d'un petit aéroport privé de Talisman. » (1) Dans ce document John Harker signalait que « des populations ont été déplacées pour faciliter le développement de l'exploitation pétrolière et que le gouvernement soudanais s'est servi des installations de l'entreprise et des revenus de l'industrie pétrolière pour lancer des opérations contre les populations civiles. » (2) À noter que ce rapport avait été concocté pour le ministre

des Affaires étrangères de l'époque Lloyd Axworthy. Celui-ci avait alors affirmé qu'il n'avait l'intention ni de forcer Talisman à cesser ses activités au Soudan, ni d'imposer des sanctions à la compagnie. Il incitait plutôt la pétrolière à s'engager dans le respect des droits humains. On constate que le discours n'a pas changé en 10 ans et que les compagnies continuent encore aujourd'hui de faire tout ce qu'elles veulent, où elles veulent, sans se préoccuper des cultures et des peuples qu'elles écrasent sur leur passage. On continue pourtant de nous casser les oreilles avec la responsabilité sociale des entreprises.

Talisman en Amérique du sud

Allons-y maintenant avec un petit survol des activités de la compagnie Talisman Energy en Colombie. Bien que trop peu d'informations ne soient accessibles quant aux opérations de la pétrolière, le simple fait qu'elle exploite dans un pays reconnu pour la violation systématique des droits humains peut nous servir de trame de fond sur laquelle bâtir une analyse. Jouissant d'une complicité étroite avec le pouvoir politique et militaire, la compagnie savait très bien ce qu'elle faisait lorsqu'elle décidait en août 2010 d'acquérir une bonne partie des actifs de la BP Exploration Company. Le groupe britannique vendait alors la totalité de sa filiale colombienne à « un consortium constitué à 51% de la compagnie pétrolière colombienne Ecopetrol et à 49% du groupe pétrolier canadien Talisman. » (3) Par cette transaction, la compagnie canadienne ne faisait que renforcer un partenariat déjà établi avec le groupe colombien Ecopetrol. Les deux entités travaillent en association sur 2 lots d'exploration et de production en Colombie et sur 2 autres au Pérou, le pays voisin. (4) Au total, la compagnie Talisman Energy possède des droits d'exploration sur 14 lots en Colombie, dont plusieurs dans la région appelée los llanos. Évidemment, ces fameux lots d'exploration correspondent tous à des zones hautement militarisées où les intérêts privés

des compagnies priment sur les droits fondamentaux des communautés. Depuis 1996, les géants du pétrole dont le groupe britannique BP, ci-haut mentionné, font pression sur le gouvernement colombien pour qu'il militarise les zones d'exploration et les corridors pétroliers déjà existants. L'histoire récente nous démontre que cette militarisation s'est concrétisée à travers des stratégies comme le Plan Colombie, la politique de Sécurité démocratique, et bien d'autres mesures répressives. C'est à coup de millions que les dirigeants colombiens tentent de sécuriser les investissements des entreprises comme Talisman Energy.

Depuis quelques années, l'entreprise canadienne s'intéresse également au Pérou, pays voisin de la région andine. Non pas pour la richesse des peuples et des cultures, mais plutôt pour la richesse de son sous-sol. Elle s'est vue attribuer le privilège d'explorer 7 lots représentant 8,7 millions d'acres. Sur son site Internet, Talisman affiche sa détermination à poursuivre ses activités en 2011 « avec l'objectif de perforer un autre puits dans la région du Situche norte » (5). Cette volonté d'expansion ne semble pas faire l'unanimité et la résistance s'organise contre les activités de la minière. Dans la section amazonienne du pays, les communautés Achuar luttent depuis des décennies contre l'invasion de leur territoire ancestral par les compagnies pétrolières. Elles dénoncent aujourd'hui les activités de l'entreprise canadienne et rappellent que « les puits d'exploration ayant été perforés par Talisman Energy posent une menace immédiate à leur milieu de vie en plus d'avoir déjà causé une contamination qui a détruit des sites de chasse et de pêche. » (6) Le peuple Achuar est clair dans cette déclaration publique:

« Nous demandons que le gouvernement péruvien annule immédiatement les contrats pour les lots 64 et 101 et que Talisman quitte immédiatement notre territoire. »



Nous sommes loin, ici, de la responsabilité sociale des entreprises.

Après avoir mis en lumière, bien que partiellement, le parcours peu reluisant de notre chère Talisman nationale, devrait-on se réjouir d'apprendre qu'elle veut exploiter les gaz de schiste au Québec ? Une chose est certaine, malgré les beaux discours, l'objectif ultime de la compagnie demeurera toujours la rentabilité et l'expansion des profits. Il s'agit en fait de la raison d'être de ce type d'entreprise. Voici d'ailleurs ce qu'elle affirme avec enthousiasme sur son site Internet:

« Les travaux de prospection préliminaires sur le terrain de 770 000 acres de Talisman au Québec sont prometteurs. Nous sommes ravis du potentiel de cette région. » (7)

La compagnie a commencé l'exploration du sous-sol québécois en 2005 dans les basses terres du St-Laurent. Elle prétend posséder 310 000 acres nets de terrains en bordure du fleuve et avoir les droits pour en acquérir 460 000 supplémentaires. Mais vous pouvez dormir sur vos deux oreilles car elle dit effectuer ses travaux en toute sécurité et être socialement responsable. Une catastrophe écologique et sociale comme celle survenue dans le golfe du Mexique ne pourrait certainement pas avoir lieu au Québec semble-t-il. Mais avez-vous pensé aux impacts potentiels si cela se produisait dans la région la plus habitée du Québec que représente les basses terres du St-Laurent ? (8) Admettons toutefois que l'actualité récente ne manque pas d'aborder de long en large cette question.

Regardons plutôt comment les compagnies comme Talisman Energy arrivent à financer leurs activités en pigeant à même les fonds publics. Dans un récent article paru dans *Le Devoir* du 14 avril 2011, on peut apprendre que nous finançons directement l'industrie:

« Déjà, dans le cas du déclenchement de l'évaluation environnementale stratégique (EES) de l'industrie du gaz de schiste, l'industrie — qui compte au moins 55 lobbyistes à son service — a dit qu'elle pourrait exiger des compensations, par exemple la prolongation de la durée de vie des permis d'exploration. Québec paie toute la facture de cette EES, mais aussi les inspections des

puits. Une affaire de plusieurs millions de dollars de deniers publics. L'EES servira notamment à recueillir de précieuses informations sur la ressource gazière, informations qui pourront servir à l'industrie en phase de développement.» (9)

Après s'être plié aux volontés de l'industrie tout en lui aidant à identifier les gisements potentiels, le gouvernement québécois a fixé le prix annuel à 10¢ l'hectare pour tous les permis d'exploration pétrolière et gazière. À titre de comparaison, la très progressiste province de l'Alberta charge en moyenne 500\$ l'hectare. Le parti de Jean Charest semble cependant céder face à la résistance populaire qui s'organise contre l'exploitation du gaz de schiste au Québec. Ainsi peut-on apprendre dans ce même article du Devoir que « le gouvernement libéral entend maintenant revoir le régime actuel. » Cependant, les mesures qu'il prévoit mettre de l'avant demeurent inconnues et il pourrait s'agir fort probablement de poudre aux yeux. Quoi qu'il en soit, les gens s'organisent pour contrer l'exploitation du gaz de schiste au Québec. Plusieurs sources d'analyses et d'informations peuvent être consultées sur le site Internet du Rassemblement québécois des groupes écologistes. De plus, chaque région voit naître des mouvements de contestations qui nous l'espérons pourront freiner l'industrie dans sa quête dévastatrice. (10)

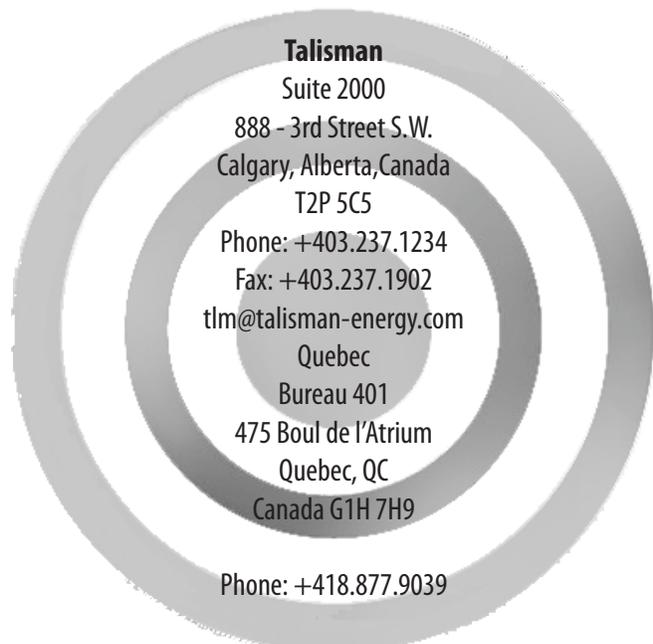
Conclusion

Cet article ne constitue qu'un survol préliminaire des activités de Talisman Energy car elle opère également en Indonésie, en Malaisie, au Vietnam, en Australie, en Irak, en Algérie, et d'autres régions du globe. Le portrait n'est pas complet, mais il est suffisant pour saisir l'attitude prédatrice adoptée par Talisman Energy ailleurs dans le monde. Face à ce constat révoltant, nul doute que la résistance s'impose contre cette compagnie ici même au Québec. Notre territoire n'est pas à vendre pour une bouchée de pain, pas plus qu'il ne l'était pour le peuple soudanais. Il est primordial de faire ces liens et de ne pas oublier qu'il s'agit d'une lutte globale contre l'appétit féroce de ces compagnies

criminelles et profiteuses de guerre. Le combat que mène les communautés en Colombie et au Pérou est aussi le notre. Et comme le disait si bien une activiste argentine pendant le soulèvement populaire de 2001, «¡El otro soy yo!»

Notes:

- 1 <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/41/41317.htm>
- 2 <http://www.dd-rd.ca/site/media/index.php?id=463&lang=fr&subsection=news>
- 3 <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/energie-et-ressources/201008/03/01-4303419-bp-vend-ses-actifs-en-colombie-a-talisman-etecopetrol.php>
- 4 http://www.ecopetrol.com.co/english/contenido_imprimir.aspx?conID=44878&catID=382
- 5 http://www.talisman-energy.com/operations/latin_america/operaciones_peru/operaciones.html
- 6 <http://amazonwatch.org/take-action/pledge-to-support-the-achuar-people>
- 7 http://www.talisman-energy.com/operations/north_america/quebec/francais.html?disclaimer=1
- 8 Sur les mécanismes et conséquences de l'exploitation des gaza de schiste, voir une animation sur app.owni.fr/gaz et le film : gaslandthemovie.com
- 9 <http://ip-70-38-27-14.static.privatedns.com/economie/actualites-economiques/321058/exploration-et-exploitation-gaziere-et-petroliere-quebec-revise-les-droits-et-permis>
- 10 Voir www.rqge.qc.ca



LOS SUEÑOS NO MUEREN EN PRISION

I
Voy a tomar el aire de los muertos que me cubren
voy a evadir las ráfagas a viento
voy a llorar muy hondo mis derrotas
voy a saborear el café amargo que es la vida
voy a tenderme complacida
en los humedales de las sangres y las flores.

¿Qué quien soy yo? ¿Cómo me llamo?
¿Que si estoy viva... herida?
¿O acaso, me han matado?
¿ Que quienes son los míos? ¿... mis compañeros?
¿Los que conmigo se deslizan en las sombras de lo oculto?
Soy toda hecha de silencios y lealtades
Piedra dura y muda
cimiento de las edificaciones del futuro

¿Qué quien soy yo? ¿Como me llamo?
vuelve y juego en la apuesta de la vida soy la mujer
de los mil nombres clandestinos
la que se atrevió a tropezar
en las trochas de la vida
quizás queriendo apurar los pasos de la historia.

Soy la mujer en sus manos temblorosas
las armas de los justos
la que se ardió como semilla
al agua, al sol, al viento
y en las heladas noches del infortunio
tras emboscadas
y abrió su cuerpo, su corazón, su ternura
para conjurar la tragedia de la guerra.

Soy la mujer que cargo
sobre sus hombros y su espalda
la agonía y los sufrimientos
de su pueblo.
La que hundió sus firmes pasos en la tierra
para probarla de rebeliones y esperanzas.

Soy la mujer que se arrastro como serpiente
y no dudo en cubrir su piel en barro
para sorprender las fortalezas enemigas.
La que sobrevivió y burlo

Las infernales hogueras del terror
La que se levanto de las cenizas
la que tuvo que dejar sus brazos y sus piernas
abandonadas y esparcidas
en medio del campo de batalla
a que no sabe ahora como hallarse
entre su nuevo cuerpo mutilado...
la que permaneció los tiempos necesarios
para fortalecerse de fracasos y derrotas.

Soy la mujer que se debate entre las dudas
de a que fuera
ofrenda y resultado de su vida.
La que lo dio todo sin quedarse nada,
la que se pasa entre la reja y la ventana
a contemplar el horizonte del futuro,
la que ve nubes grises
de pasar lento,
tan lento como la interminable
agonía de su pueblo y de sus días.

Soy la mujer que hoy habita
la prisión de la infamia
la que siempre supo
que hay un "otro mundo"
de felicidad, de paz y abundancia

(...)

*Reclusión de Mujeres de Bogotá
Buen Pastor, Marzo 8 de 2011*

... la suite sur le site www.pasc.ca

